

# Rapport d'Activité 2020

Approuvé lors de l'Assemblée  
Générale du 11 Juin 2021

# Sommaire

|                                                                      |                |
|----------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>La vie institutionnelle .....</b>                                 | <b>page 3</b>  |
| Les Mouvements et Associations Familiales                            |                |
| Les réunions statutaires                                             |                |
| Le Conseil d'administration                                          |                |
| <b>La vie associative .....</b>                                      | <b>page 10</b> |
| Projet associatif                                                    |                |
| Le groupe de réflexion autour de la représentation familiale         |                |
| Une nouvelle charte graphique                                        |                |
| Journée mondiale du bénévolat                                        |                |
| Convention d'objectifs                                               |                |
| Réunions Unaf (statutaires et thématiques)                           |                |
| Autres rencontres                                                    |                |
| <b>Agir pour les familles .....</b>                                  | <b>page 32</b> |
| Représentation familiale et actualités marquantes des secteurs       |                |
| <b>Répondre aux besoins des familles .....</b>                       | <b>page 44</b> |
| Observatoire des familles                                            |                |
| Service Mjpm                                                         |                |
| Istf (information, soutien aux tuteurs familiaux)                    |                |
| Pif (Point info famille)                                             |                |
| Actions Médiations et Parentalité (Médiation familiale, Paej et CCF) |                |
| Médaille de la famille                                               |                |
| Baux glissants                                                       |                |
| Séjours vacances                                                     |                |

# La vie institutionnelle

## Les Mouvements et Associations familiales

### 5 mouvements



Fédération des Associations familiales protestantes (AFP)



Conseil départemental des Associations familiales laïques du Val d'Oise (CDAFAL)



Famille de France  
Fédération du Val d'Oise (FF)



Confédération syndicale des familles – Union départementale du Val d'Oise (CSF)



Fédération des Associations familiales catholiques du Val d'Oise (AFC)

### Les Associations adhérentes dites à recrutement général



Action populaire pour l'éducation et les loisirs (APPEL) - Sarcelles



Association familiale protestante AJEF 95 - Pontoise



Association familiale protestante Le Bon Samaritain - Cergy



Association familiale protestante Maranatha - Osny



Association familiale protestante Sourire – Ermont



Association familiale protestante Cergy – Touleuses



Association familiale protestante Magny



Association familiale protestante Passion pour tous - Menucourt



Association familiale catholique de Deuil-la-Barre et environs



Association familiale catholique de la Vallée de Montmorency



Association familiale catholique du Vexin



Amicale des résidents de la Fauconnière - Gonesse



Amicale CSF des locataires du Parc Le Nôtre, Jules César, Blanche de Castille, PSR – Saint-Ouen-l'Aumône



Confédération syndicale des familles, Section Argenteuil



Confédération syndicale des familles, Section Ézanville et environs



Association des familles d'Osny et du Val de Viosne



Association générale des familles de Beauchamp



Association des familles de Bessancourt



Association générale des familles d'Ermont



Association générale des familles de Montmorency



Association familiale laïque du Val d'Oise – Deuil la Barre



Association familiale laïque de Margency et ses environs

## Associations dites spécifiques



Association régionale des parents et amis de déficients auditifs du Val d'Oise



Enfance et familles d'adoption 95



Jumeaux et Plus 95



AFP France Handicap, délégation du Val d'Oise

## Associations dites indépendantes



Association pour un urbanisme intégré (APUI)



Association des familles de L'Ilse-Adam, Parmain et environs (AFIAP)



Association familiale « Les Cordeliers » à Pontoise



Association générale des familles d'Enghien-les-Bains



Association des parents et futurs parents gays et lesbiens 95 (APGL) – Fontenay-en-Parisis

## Membres Associés

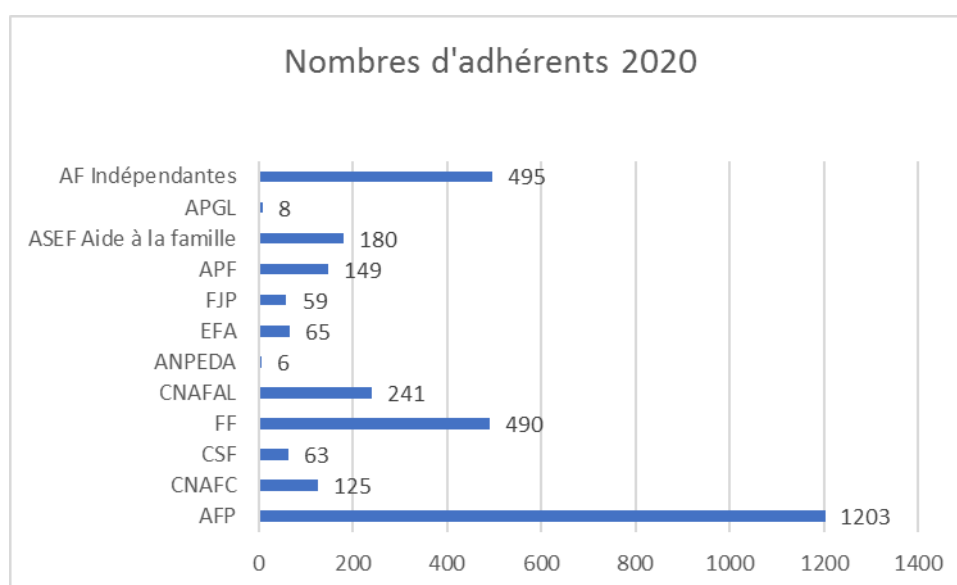


Médiation Val d'Oise

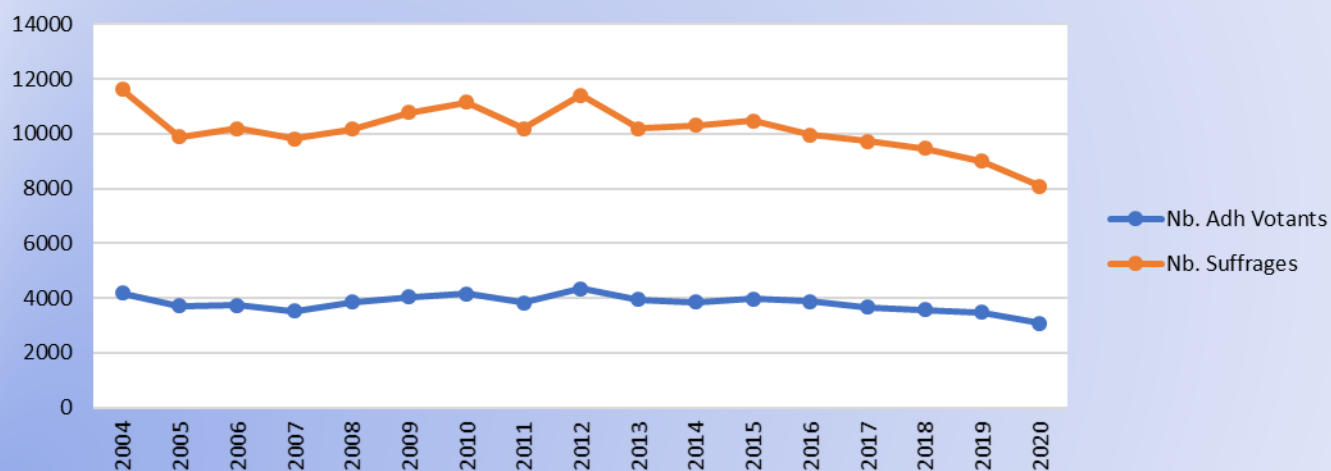


Association familiale d'aide à domicile (Région parisienne)

Au 31 décembre 2020, **31 associations familiales** totalisent 3 084 familles (soit 8 087 suffrages).



## Evolution annuelle des votes



### Nouvelle association familiale agréée

L'Association **AFP Magny** a été agréée à l'Udaf en janvier 2020

Présidence : Isabelle PERTAYS

## Les réunions statutaires

### L'Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire du 11 septembre à Cergy a approuvé les procès-verbaux des précédentes assemblées générales, le rapport d'activité, les comptes 2019, l'affectation du résultat, le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes pour six ans (titulaire et suppléant), le budget prévisionnel 2020, le montant des cotisations, le rapport moral et d'orientation, l'annonce de désignation ou de confirmation de désignation d'administrateurs et l'élection pour le renouvellement partiel statutaire du Conseil d'administration..

Sur 30 associations adhérentes, 16 associations présentes ou représentées ont pris part au vote.

### Les réunions du Conseil d'administration 2020

| Le 7 janvier                             | Le 8 juin (vote électronique****)        |
|------------------------------------------|------------------------------------------|
| Le 6 février                             | Le 30 juin                               |
| Le 5 mars (vote électronique*)           | Le 13 juillet (vote électronique*****)   |
| Le 31 mars (vote électronique **)        | Le 15 juillet (vote électronique*****)   |
| Le 20 avril (vote électronique***)       | Le 26 juillet (vote électronique*****)   |
| Le 4 mai (vote électronique****)         | Le 4 septembre (vote électronique *****) |
| Le 23 septembre (vote électronique*****) |                                          |

(\*) vote sur la candidature du rapport des usagers

(\*\*) vote sur les délégations de pouvoirs temporaires AA+CD)

(\*\*\*) vote sur la date CA Comptes

(\*\*\*\*) vote sur le report de l'AG

(\*\*\*\*\*) vote sur des candidatures CCAS

(\*\*\*\*\*) vote sur des candidatures CCAS

(\*\*\*\*\*) vote pour la validation du rapport d'activité 2019

(\*\*\*\*\*) vote sur une cooptation au CA

(\*\*\*\*\*) vote sur la délégation AG de l'Unaf

(\*\*\*\*\*) vote

### Les réunions de Bureau 2020

| Le 29 janvier | Le 17 juin     |
|---------------|----------------|
| Le 4 mars     | Le 2 septembre |
| Le 15 avril   |                |
| Le 13 mai     |                |

---

*En raison de la crise du coronavirus et dans un souci de poursuite de nos activités, l'Udaf 95 a continué d'assurer ses réunions en présentiel restreint et en visioconférence.*

---

## La Commission de contrôle départementale

La commission de contrôle départementale est chargée de :

- Vérifier les listes d'adhérents fournies chaque année par les Associations,
- S'assurer de la validité des candidatures et des désignations au Conseil d'administration,
- S'assurer de la régularité des votes en Assemblée générale et de constituer le bureau de vote
- Formuler un avis pour le Conseil d'administration concernant les demandes d'agréments ou modifications statutaires des Fédérations départementales, Associations familiales et sections.

Les travaux du Groupe de Réflexion sur la représentation familiale a amené le Conseil d'administration à attribuer une nouvelle fonction à la Commission de contrôle.

- Vérification et avis sur les candidatures des représentants dans les instances départementales et communales

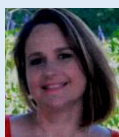
L'article 10 du règlement intérieur prévoit « *Les membres de la commission de contrôle sont élus par le Conseil d'administration de l'Udaf en son sein, le président de l'Udaf ne pouvant être membre* »

Composée de 5 membres, cette commission a été reconduite dans ses fonctions lors de la réunion du Conseil d'administration du 15 octobre 2019.

Elle rend compte régulièrement de ses activités au Conseil d'administration.

Elle s'est réunie 2 fois en 2020 dont le 24 février pour les listes des adhérents et a été consultée 9 fois par voie électronique pour avis sur 54 candidatures.

## Membres du Bureau



**Rachel CARLIER**

**Présidente**

Désignée par la Fédération des Associations familiales protestantes



**Jean-Laurent CLOCHARD**

**Vice-président**

Désigné par la Confédération syndicale des familles



**Chantal HUET**

**Trésorière**

Élue (Famille de France - Association des familles de Beauchamp)



**Catherine LEPAGNOL**

**Secrétaire**

Désignée par la Fédération des familles catholiques



**Claire MARIDET**

Élue (Association familiale protestante Sourire)



**Olivier THOMAS**

Élu (Association familiale catholique du Vexin)

## Autres membres du Conseil d'administration



**Marie-Claude BOISMARTEL**

Désignée par l'Association générale des familles d'Enghien-les-Bains.



**CASSILDÉ Rachel**

Élue (Association familiale protestante Le Bon Samaritain)



**Dominique CELESTINE**

Élue (Association familiale protestante Maranatha)



**Célia JACQUET LEGER**

Désignée par la Fédération des familles catholiques



**Samuel LAGUERRE**

Coopté (Association familiale protestante Appel)



**Pascal GAUTIER**

Élu (Association familiale catholique du Vexin)



**Marie GOSSELLIN**

Elue (Association familiale catholique du Vexin)



**Isabelle PERTAYS**

Élue (Association familiale protestante Maranatha)



**Jean HERVOT**

Désigné par Familles de France



**Paule SCHAAFF**

Désignée par la Confédération Syndicale des Familles



**Jean-Raphaël HURREAU**

Désigné par l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens



**Sylvestre SUMELA**

Désigné par Familles de France



**Danielle TYCHYJ**

Élue (Association familiale protestante Action populaire pour l'éducation et les loisirs)



**Guy VOLI**

Élu (Association familiale protestante Le Bon Samaritain)

# La vie associative

## Projet institutionnel, un projet stratégique

Dans le cadre de l'évaluation interne, un groupe de travail a été composé, dès novembre 2016, afin de mener une réflexion et d'établir un document fédérateur auquel chaque personne de l'association peut se référer.

Le projet institutionnel a été approuvé en Assemblée générale du 16 juin 2017.

Le projet institutionnel 2015-2020 repose sur **7 objectifs** déclinés ci-dessous.

### 1. Développer et consolider le réseau d'associations familiales

*La légitimité repose sur un réseau d'associations en prise avec les demandes et les besoins des familles, qui enrichit et nourrit les contributions de l'Udaf95.*

Il convient de :

- ▼ Accueillir les nouvelles associations familiales adhérentes,
- ▼ Animer le réseau des associations familiales locales en entretenant des liens entre l'Udaf et les associations familiales et les bénévoles,
- ▼ Recenser et élargir le socle des associations à caractère familial,
- ▼ Valoriser les rencontres statutaires.

### 2. Mettre en œuvre une dynamique de réseau associatif

*La volonté est de créer les conditions permettant à l'Institution de renforcer et de promouvoir ses actions.*

Il convient de :

- ▼ Inciter à la participation d'évènements inter-associatifs,
- ▼ Aller à la rencontre d'autres associations qui portent une thématique familiale/commune et les intégrer à une réflexion commune,
- ▼ Développer la participation commune à des évènements sur le département.

### 3. Rendre visible et renforcer l'institution dans sa position de référente départementale en matière de politique familiale

*Il s'agit pour l'Udaf 95 d'être reconnue et de participer au débat public afin d'être identifiée comme partenaire incontestable de la mise en œuvre des politiques familiales.*

Il convient de :

- Consolider la veille en matière de politique familiale pour favoriser la réactivité (auprès des pouvoirs publics...),
- Renforcer la représentation familiale auprès des acteurs locaux,
- Développer et contractualiser des partenariats (organismes, institutions...),
- Développer la mise en œuvre d'actions de terrain en contact direct avec les familles qui permettent de recenser leurs difficultés et leurs besoins,
- Développer la connaissance des familles (observatoire de la famille et majeurs protégés).

### 4. Valoriser la représentation familiale

*La représentation familiale est à la fois un moyen de porter la parole des familles au sein des institutions politiques mais c'est également une source d'informations pour l'Udaf 95. La qualité de la représentation renforce la légitimité de l'institution familiale. L'Udaf doit s'inscrire dans une logique de dynamique d'échanges entre ses représentants et l'Institution familiale.*

Il convient de :

- Former en continu les représentants familiaux,
- Sensibiliser au rôle politique du représentant familial (charte...),
- Favoriser la circulation de l'information et développer les temps d'échanges/rencontres.

### 5. Développer une communication adaptée à l'ensemble des publics de l'Udaf

*La communication est essentielle dans la mise en œuvre d'actions et pour faire entendre la voix des familles auprès des Pouvoirs publics. Pour cela, l'Udaf 95 doit organiser et moderniser sa communication autour d'une stratégie qui tient compte de l'évolution de son environnement.*

Il convient de :

- Affirmer les positions de l'Udaf par l'envoi de courriers aux parlementaires, par la sollicitation des élus locaux lors d'évènements organisés par l'Udaf, et par l'envoi de communiqués de presse,
- Faire connaître l'ensemble des actions et services gérés par l'Udaf auprès du tout public,
- Promouvoir le site internet de l'Udaf,
- Faire évoluer la charte graphique,
- Développer les réseaux sociaux (facebook, twitter).

## 6. Garantir la qualité et développer les services rendus aux familles

*La crédibilité de l'Udaf 95 repose particulièrement sur le bon exercice des missions institutionnelles, sur la qualité de la gestion et sur la compétence des services. L'action sociale s'inscrit notamment dans la loi du 2 janvier 2002 qui garantit les droits des usagers, impose une démarche d'évaluation dans la recherche de la qualité du service apporté et dans la qualification des professionnels.*

Il convient de :

- ▼ Développer une offre de formation adaptée à destination des professionnels et des bénévoles (en fonction des besoins),
- ▼ Optimiser la qualité des services existants et leur adaptation aux nouvelles exigences,
- ▼ Construire et/ou participer à des projets innovants en s'adaptant aux nouveaux besoins des familles et en soutenant la mise en œuvre de nos nouveaux services,
- ▼ Décliner les valeurs institutionnelles dans les projets de service,
- ▼ Améliorer la coordination entre les services, les salariés et les bénévoles,
- ▼ Développer des pratiques d'évaluation.

## 7. Elaborer une stratégie de recherche de fonds

*La diversification des financeurs permet de sécuriser les budgets et de prévenir efficacement le désengagement brutal de certains financeurs en répartissant mieux l'origine des crédits.*

Cette stratégie implique de :

- ▼ Rechercher le soutien des fondations d'utilité publique ou des fondations relevant des grands groupes privés pour des projets ou des actions ciblées,
- ▼ Mettre en place une veille stratégique pour repérer les appels à projets,
- ▼ Obtenir une plus grande implication des collectivités peu ou pas sollicitées jusqu'à présent,
- ▼ Développer le mécénat pour des actions ponctuelles.

## Groupe de Réflexion autour de la représentation familiale

Dans le cadre du projet institutionnel, un des sept axes retenu porte sur la **valorisation de la représentation familiale**.

Pour mener à bien cette action, une **première analyse** des représentations a été faite fin 2017 via la méthode d'analyse SWOT (Forces, faiblesses, opportunités, menaces). Cette analyse, présentée en Conseil d'administration, a conduit à la mise en place d'un groupe de réflexion en janvier 2018 composé de membres du Conseil d'administration et d'un Président d'Association familiale ayant répondu à l'appel.

### Objet du groupe de réflexion :

Une étude de la représentation familiale de l'Udaf 95 au sein des différents organismes du département a été menée depuis 2017.

L'analyse de ces travaux a fait ressortir la nécessité de recentrer et de prioriser les missions principales de l'Udaf95.

### Objectifs du groupe de réflexion :

- Réaliser un état des lieux de la représentation familiale (Charte du représentant, priorisation des représentations au regard de leur impact politique, suivi des représentations).
- Faire des propositions au Conseil d'administration afin de redynamiser la représentation familiale.

Le groupe de Réflexion autour de la Représentation familiale s'est réunie plusieurs fois en 2019 et 2020. La crise sanitaire ne nous a pas permis de mettre tous les outils en place.

Les travaux sont en cours de finalisation pour 2021.

*A noter : Toutes les réalisations du groupe de réflexion sont présentées et validées en Conseil d'Administration.*

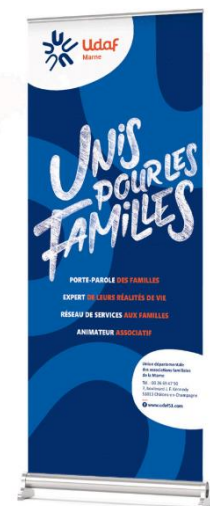
## Plan d'actions autour de la Représentation familiale

| Objectifs                                     | Actions proposées par le groupe de réflexion et validées par le CA                                                         | Plan d'actions / Prérequis                                                                                                                   |                                            |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
|                                               |                                                                                                                            | Moyens proposés                                                                                                                              | Réalisation de l'action                    |
| <b>Organiser</b>                              | Réaliser une procédure « Représentation familiale »                                                                        | Par le Groupe de réflexion.                                                                                                                  | ✓                                          |
|                                               | Etablir une fiche descriptive pour chaque représentation                                                                   | Par le Groupe de réflexion et permanents                                                                                                     | ✓                                          |
|                                               | Réactualiser la fiche de candidature en ajoutant la liste des mandats actifs                                               | Par le Groupe de réflexion et permanents                                                                                                     | ✓                                          |
|                                               | Faire un point sur les conditions d'assurance des représentants et bénévoles                                               | Membres du Bureau et permanents                                                                                                              | ✓                                          |
| <b>Recentrer notre mission principale</b>     | Prioriser les représentations (priorité 1-2 ou 3 + code couleur)                                                           | A l'aide des fiches descriptives pour chaque représentation<br>Décision des priorités par le CA                                              | ✓                                          |
|                                               | Adapter les appels à candidature selon leurs priorités                                                                     | Applications par les permanents                                                                                                              | ✓                                          |
| <b>Appliquer la politique familiale</b>       | Informar de la nécessité d'adhérer à une AF (notamment CCAS) lors des appels à candidature                                 | Par les permanents                                                                                                                           | ✓                                          |
|                                               | Procéder à la vérification des adhésions des représentants                                                                 | Par la Ccd (contrôle annuel),<br>Par les permanents lors de la présentation des candidatures                                                 | ✓                                          |
|                                               | Donner un avis consultatif sur les candidatures avant validation du CA                                                     | Par les membres de la Commission de contrôle (Ccd)                                                                                           | ✓                                          |
|                                               | Réactualiser la charte d'engagement réciproque                                                                             | Projet par le groupe de réflexion et permanents                                                                                              | ✓                                          |
|                                               | Mettre en place une convention de bénévolat                                                                                | Projet par le groupe de réflexion et permanents                                                                                              | ✓                                          |
|                                               | Consacrer un temps dédié à la représentation lors des CA (se positionner sur les questions d'ordre de politique familiale) | Par le CA                                                                                                                                    | En continu                                 |
| <b>Redynamiser et développer notre réseau</b> | Mettre en place un référent par secteur d'activité                                                                         | Réaliser le projet d'une « fiche mission » par le groupe de réflexion et permanents. Mise en place des référents par secteur prévu fin 2021. | ✓                                          |
|                                               | Mettre en place une formation interne pour les nouveaux représentants                                                      | Proposition d'une trame/programme de formation par le Groupe de réflexion et permanents (Feuille de route)                                   | Reporté à 2021                             |
|                                               | Revisiter la fiche de liaison                                                                                              | Par le Groupe de réflexion et permanents                                                                                                     | ✓                                          |
|                                               | Organiser une réunion d'information (Mouvements et associations familiales)                                                | Par le CA, référents des secteurs et permanents                                                                                              | Reporté à 2021 selon évol. crise sanitaire |

## Développement de la Communication

La communication est essentielle dans la mise en œuvre d'actions et pour faire entendre la voix des familles auprès des Pouvoirs publics.

### → Nouvelle Charte graphique



En 2019, l'Udaf a modernisé sa communication à l'aide d'une nouvelle charte graphique répondant ainsi à l'axe 5 du projet institutionnel **« développer une communication adaptée à l'ensemble des publics »**.

Cette nouvelle charte graphique, commune à l'ensemble du réseau Unaf/ Uraf / Udaf, a permis de renforcer l'image de notre réseau et améliorer sa visibilité répondant ainsi à l'axe 3 du projet institutionnel **« Rendre visible et renforcer l'institution »**.

L'Udaf 95 a adapté cette nouvelle charte graphique sur ses différents supports : logo, site internet, courrier, mail, kakémono, communiqué de presse ...et a renforcé son image dans des goodies : stylos, sac en tissus, bloc note, qui ont été distribués lors de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2020.

Un **nouveau logo** symbolise l'union des unions, la France, le rayonnement de l'institution, la diversité des familles représentées et le pluralisme des associations adhérentes. La signature confirme une volonté d'améliorer les conditions de vie des familles, unis pour les familles. La graphie marque la filiation qui unit les membres du réseau et chacune de ses strates territoriales.



### → Communication au réseau



Il a été décidé de fournir des informations plus régulières au réseau avec un renforcement des informations sur notre site Internet et par l'envoi d'une lettre électronique.

## → Supports de communication



Reconnue d'utilité publique, l'Udaf 95 est le porte-parole officiel de près de 3 500 familles auprès des pouvoirs publics du département. Membre de l'Unaf, elle participe à la représentation de l'ensemble des 18 millions de familles qui vivent en France, et contribue à leur représentation au niveau régional à travers l'Uraf Ile-de-France.

L'Udaf 95 vient d'éditer sa **nouvelle plaquette** à l'image de la nouvelle charte graphique dans laquelle elle présente ses missions pour améliorer la vie des familles.

L'Udaf 95 a également réalisé une **plaquette de présentation** de la multitude de services qu'elle propose aux familles avec les permanences assurées.

Cette plaquette est en ligne sur notre site Internet.

D'autres plaquettes de présentation de services ont été créées et/ou actualisées.



## A venir pour 2021



### Les Chiffres clés

## Journée mondiale du Bénévolat

Toujours dans le cadre de notre démarche de communication et de mettre en avant le dévouement de nos bénévoles qui œuvrent chaque jour pour défendre les intérêts matériels et moraux des familles de notre département, l'Udaf a tenu à montrer son intérêt à la **Journée mondiale du bénévolat**.

Fixée au 5 décembre de chaque année, cette journée a été créée en 1985 par l'Organisation des Nations Unies.

L'Unaf et l'Udaf 95 qui souhaitent développer les actions de communication avec les mouvements pour une plus grande visibilité du mouvement familial ont mené une action qui s'inscrivait dans une logique de **développement associatif**.

L'Udaf 95 a donc proposé de valoriser l'ensemble des bénévoles du mouvement familial à l'occasion de la **Journée Mondiale du Bénévolat** en leur demandant de relayer cette action pour **gagner en visibilité de l'ensemble du mouvement familial**.

Pour communiquer sur le sujet, l'Unaf et notre Udaf ont mis à disposition différents visuels :

- Un visuel :



- Un message :



En décembre, le mouvement familial célèbre ses bénévoles. Partout en France, dans les 6 500 associations familiales, des dizaines de milliers de bénévoles s'engagent pour accueillir, accompagner et défendre les intérêts des familles. A l'occasion de la journée mondiale du bénévolat, l'Unaf, les Udaf, les Uraf, les associations familiales célèbrent leurs bénévoles et leur disent « *merci pour les familles* ».

- Un Hashtag, **#mercipourlesfamilles**.
- Un compte facebook [@mercipourlesfamilles](https://www.facebook.com/mercipourlesfamilles)

## Convention d'objectifs 2016-2021

La Convention d'objectifs était initialement prévue pour 2016-2020.

**Les objectifs ont été prolongés d'un an, soit jusqu'au 31.12.2021 selon avenant signé.**

2016-2021



**Point Conseil Budget 1 –  
Information Soutien Budget  
Familial**

2016-2021



**Lire et faire lire**

2016-2021



**Plan de prévention familiale de la  
radicalisation pour le Val d'Oise**

*Prévention contre le racisme,  
l'antisémitisme et les discriminations*

## Point Conseil Budget (Pcb)

Porteur du Projet : Danielle Tychyj



Inscrit dans le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, les Points conseil budget sont appelés à devenir la colonne vertébrale de la politique publique de prévention du surendettement.

Le Point Conseil Budget a pour vocation d'accompagner les familles dans leurs difficultés budgétaires pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires, et contribuer à lutter contre le surendettement.

Les conseils sont personnalisés, et le suivi est **confidentiel et entièrement gratuit** pour les personnes.

L'Udaf 95 a obtenu le label d'Etat « Point Conseil Budget », signe de la reconnaissance de son expertise en matière d'accompagnement budgétaire.

Un groupe de travail, composé d'un porteur de projet, administratrice et d'une salariée a été constitué et n'a pu se réunir que trois fois en 2020 **en raison de la crise sanitaire liée à la Covid** :

Le 17 janvier 2020

Le 5 mars 2020

Le 29 octobre 2020

**Objectifs** : développement du dispositif sur le département : campagne de communication, outils, mise en place de réunions d'informations collectives et/ou permanences pour les rendez-vous individuels d'accompagnement budgétaire auprès des villes, mise en place d'une permanence mensuelle en notre siège social pour les rendez-vous individuels.

Un conseiller Point Conseil Budget a été recruté au second semestre 2020 pour accompagner les familles dans leurs difficultés budgétaires pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires et contribuer à lutter contre le surendettement.

### **Des supports de communication ont été réalisés :**

- Plaquette de présentation du service du Point Conseil Budget auprès des partenaires
- Plaquette de présentation du Point Conseil Budget aux usagers
- Page dédiée sur le site Internet de l'Udaf 95 avec actualités
- Et animation de la page LinkedIn de la directrice



Les actions prévues en 2020 n'ont malheureusement pas pu être réalisées en raison de la crise sanitaire liée au Covid : les permanences individuelles initialement prévues dès le premier semestre ont été menées au second semestre et une réunion d'information collective au sein de l'association Appel, antenne de Goussainville le 27 mars 2020.

### **Perspectives pour 2021 :**

- Développer des lieux de permanences dans le département. Des discussions ont d'ailleurs été engagées avec les villes de Soisy sous Montmorency et Ermont afin de proposer une permanence aux habitants.
- Développer un partenariat avec les différentes associations du département.
- Développer des actions collectives.

## Lire et faire Lire

Porteur du Projet : Marie-Claude Boismartel

### *Le cadre national de l'action*



Ce programme a été initié par l'écrivain Alexandre Jardin, accompagné de Pascal Guéné, car ils souhaitent reproduire et développer à l'échelle nationale, une action menée en Bretagne par une association « Le relais civique », pour transmettre le goût de la lecture aux enfants, par les aînés. Une structure nationale a été créée en 1999. Son Conseil d'administration est composé, à parts égales, de l'Unaf et de la Ligue de l'Enseignement, ses co-fondateurs.

Pour une mise en œuvre concrète, un partenariat national a été conclu entre l'Unaf et la Ligue de l'Enseignement, à l'appui de leurs réseaux départementaux respectifs.

Lire et faire lire a pour principe de développer le plaisir de lire et non d'apprendre à lire aux enfants. L'action peut se dérouler dans tout lieu où sont présents les enfants (halte-garderie, Ram, écoles, crèches, centres de loisirs, bibliothèques). Les séances de lecture, d'une durée de 20 minutes, réunissent 2 à 6 enfants volontaires.



### *Les objectifs de cette démarche*

- . Contribuer au développement de Lire et faire lire en concertation et en collaboration avec la ligue départementale,
- . Développer l'intervention auprès de nouvelles structures,
- . Renforcer la présence du dispositif dans les quartiers prioritaires et en milieu rural,
- . Sensibiliser, recruter, accompagner et valoriser les bénévoles.

### *Notre engagement*

Notre Udaf souhaite œuvrer dans le cadre du plan contre l'illettrisme. De nombreux bénévoles de plus de 50 ans sont prêts à donner de leur temps pour développer le plaisir de la lecture en direction des enfants des écoles primaires et autres structures éducatives. Le programme Lire et faire lire pourrait aussi s'étendre aux maisons de retraite.

En 2019, le porteur du projet a pris des contacts avec des municipalités, des établissements scolaires, des écoles, des accueils de loisirs, des crèches, la maison de l'Enfant, des centres sociaux du département...

Malheureusement peu de remontées.

La ligue de l'enseignement, coordonnateur départemental, est bien implantée sur le département et est seule maîtresse du dispositif sur le Val d'Oise.

Proposition de la ligue : l'Udaf 95 recherche des partenariats et bénévoles puis mise en place de conventions entre la ligue et les partenaires (communes).

Marie-Claude Boismartel a pris contact avec l'Udaf 91 pour échanger sur leur expérience mais aussi avec d'autres partenaires du Val d'Oise. Malheureusement l'année n'a pas été propice à la réalisation d'actions sur les territoires.

Des échanges auront lieu très prochainement avec l'Udaf 78 qui a également développé ce dispositif.

### Perspectives pour 2021

Une convention tripartite (Ligue 95 + commune + Udaf95) est à l'étude pour une mise en place en 2021.

## Prévention contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Porteur du Projet : Membres du Bureau



Lors de son Conseil d'administration de mars 2015, l'Unaf déclare « Suite aux attentats du 7 et 8 janvier, le gouvernement a lancé des actions de mobilisation autour des valeurs de la République. L'Unaf, institution de la République, entend pleinement y contribuer avec l'ensemble de ses membres ».

En sa qualité de membre, l'Udaf 95 institution familiale souhaite s'inscrire dans la mobilisation autour des valeurs de la République.

À cet effet un groupe de travail s'est constitué pour réfléchir sur le thème « Rôle et place des associations familiales dans la cadre de la prévention de la radicalisation ».

Suite à la première séance de travail il est ressorti que le but principal est de travailler à la mise en place d'un « Plan de prévention familiale de la radicalisation sur le Val d'Oise » (titre conceptuel). Cette mise en place se fera en plusieurs étapes avec différents objectifs.

### Étapes et objectifs

#### **Étape 1 :**

- identifier les problématiques ;
- recenser les actions existantes (Udaf, associations familiales...) ;
- recenser les partenaires potentiels ;
- recenser les pistes potentielles d'action ;
- consulter les associations familiales du 95.

#### **Étape 2 :**

- produire un plan de prévention familiale (à valider par le CA).

#### **Étape 3 :**

- sensibiliser, informer les associations familiales du 95 ;
- équiper, former les associations familiales du 95 ;
- favoriser les actions des associations familiales.

En 2017 : Sollicitation auprès du Préfet du Val d'Oise afin de participer aux travaux du Comité de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (Cora) selon le décret n°2016-830 du 22 juin 2016 (article 27.1) et mise en place d'un nouveau plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme couvrant la période 2018/2020.

En 2018 :

A notre demande, notre Udaf a rencontré, le 19 janvier 2018, Le Préfet du Val d'Oise afin d'exposer les orientations de notre Institution et ainsi faire part de notre souhait d'intégrer les groupes de travail ayant pour thème le racisme et l'antisémitisme.

De ce fait, notre Udaf a été invitée à participer à la première réunion du Comité opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme, du 30 janvier 2018. Cette rencontre a permis d'établir un constat sur toutes les questions liées au racisme, antisémitisme et la lutte contre la haine LGBT (Lesbienne, Gay, Bisexuelle, Transgenre). Des actions sont menées par des organismes et associations surtout dans le cadre de l'éducation (dans les écoles), or le discours entendu dans les écoles est parfois différent de celui tenu dans les familles.

Suite à cette rencontre, les membres du Bureau ont souhaité porter ce projet et élargir son champ d'intervention en modifiant le libellé de l'action **« Prévention contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations »** en lien avec notre implication au Cora piloté par la Préfecture. Cette proposition a été validée par notre Conseil d'administration en 2019.

Objectifs :

- ✓ Repérer les Associations Familiales dans les quartiers sensibles pour être porteur et vecteur de ce relais.
- ✓ Apporter aux Associations Familiales les outils nécessaires à leurs interventions.

En 2020 :

Il n'y a pas eu de réunion du CORA, cependant nos associations familiales ont continué d'œuvrer sur le terrain.

L'Udaf a animé sa page Internet, la page LinkedIn de la directrice. Des actions de prévention avaient été envisagées avec le collège F. Truffaut à Gonesse et n'ont pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire. L'Udaf veille dans chacune de ses actions à prévenir le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

## **Nouvelle campagne destinée aux jeunes de 16 à 24 ans**

La défenseure des droits, Claire Hedon, que l'Unaf a rencontré récemment, a dévoilé sa nouvelle campagne de communication destinée aux jeunes de 16 à 24 ans, public prioritaire pour son institution.

Cette opération de sensibilisation spécifiquement adressée aux 16-24 ans trouve son origine dans 3 constats : le manque de connaissance des enfants et des jeunes sur leurs droits dont il est désormais connu qu'il entraîne une absence de recours, un contexte de crise sanitaire qui tend à accroître les difficultés de faire respecter ses droits par une génération déjà marquée par la précarité et le nombre de saisines reçues par l'institution par les moins de 25 ans.

Afin de mieux faire connaître et expliquer les domaines d'intervention de son institution, la campagne présente les 5 missions du défenseur des droits et se concentre particulièrement sur

des étapes clés de la construction d'une personne : l'accès au logement, l'accès ou les relations avec les services publics et l'insertion dans la vie active...

Un film complet et 3 déclinaisons seront diffusés pendant 3 semaines sur de nombreux supports digitaux et les comptes officiels de l'institution, traitant de :

- [discrimination dans l'accès à un stage en raison de ses origines](#)
- [l'accès aux services publics](#)
- [harcèlement sexuel au travail](#)

L'Udaf 95 a relayé cette campagne qui a pour but de servir l'accès aux droits et rappeler que le défenseur des droits est présent pour aider chaque personne à faire valoir ses droits, à tout âge, et partout en France.



### Violences conjugales et intrafamiliales Création d'un kit de communication



Dans la continuité du Grenelle contre les violences conjugales qui a eu lieu en septembre 2019, Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, a souhaité «la création d'un kit de communication afin de rappeler les dispositifs en vigueur durant le confinement pour lutter contre les violences intrafamiliales » fin novembre 2020.

A destination du grand public, ce kit de communication valorise l'ensemble des dispositifs actifs et opérationnels mis en place par le Gouvernement, ainsi que par les associations.

Le réseau Unaf/Udaf, particulièrement engagé dans cette lutte, poursuit quant à lui les actions d'accompagnement proposées en temps normal aux familles, dans les territoires, malgré le confinement : accompagnement de personnes majeures protégées (victimes et/ou auteurs), permanences, actions de soutien de la parentalité, animation de plateformes en ligne, ou encore action d'intervenants sociaux au sein de services de police et de gendarmerie.

Le kit, mis à la disposition des associations œuvrant notamment dans le domaine des droits des femmes et des services déconcentrés de l'État, s'accompagne d'une importante communication sur les réseaux sociaux du ministère et du gouvernement. Les Udaf sont appelées à relayer ces messages grâce à leurs propres canaux de communication.

L'un des supports essentiels pour les victimes de violence est le numéro **3919** ; c'est un numéro gratuit et anonyme fonctionnant du lundi au vendredi de 9h à 22h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 18h.

Cette ligne téléphonique est entièrement gérée par la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) qui assure, depuis plus de 30 ans, le recueil de la parole des victimes (actuellement, 2 000 personnes en moyenne, par semaine).

A la suite d'une mise en concurrence lancée récemment, pour permettre que cette ligne téléphonique devienne accessible 24h/24 et 7 jours/7 aux personnes qui la sollicitent, l'Unaf tient à souligner le travail de la FNSF et de son réseau de 12 associations nationales et de 73 associations locales.

En 2020, l'Udaf a développé avec le soutien du TMFPO et de la DRDFG une permanence de consultation conjugale à destination des victimes de violences conjugales. Des rencontres avec des partenaires ont eu lieu et notamment avec la déléguée départementale droit des femmes. Elle participe à la prévention des violences via ses permanences de Médiation Familiale et apporte une écoute et un soutien aux jeunes victimes et/ou témoins de violences Intrafamiliales via le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ).

L'Udaf relaie régulièrement les plaquettes et informations mises à disposition par la FNCIDFF, la délégation régionale droit des femmes et le ministère de la justice.

## Réunions Unaf (statutaires et thématiques)

### Assemblée générale ordinaire des 26 septembre à Paris

Participation de Chantal Huet, mandatée par le Conseil d'Administration.



Le samedi 26 septembre 2020, l'Unaf a réuni, sous un format restreint, ses adhérents à l'occasion de son Assemblée générale, initialement prévue en Juin dernier à Rodez et qui a dû être reportée en raison du contexte sanitaire.

Le programme de cette AG s'est adapté à la situation exceptionnelle actuelle et était consacré essentiellement aux points statutaires. Au cours de cette séance, le conseil d'administration de l'Unaf a été renouvelé partiellement.

**Améliorer la vie quotidienne des familles, dans toutes leurs diversités : c'est le sens de l'action de l'UNAF et de son réseau :** dans son intervention, la Présidente de l'Unaf est revenue sur la crise sanitaire et sur l'imagination et la réaction de son réseau, sur les actions mises en œuvre par le réseau Udaf-Uraf et les associations familiales. Elle a également abordé les grands sujets de politique familiale et les attentes de l'Unaf.



Dans son discours, la Directrice générale, Guillemette Leneveu, qui est revenue sur le soutien apporté au réseau par l'Unaf pendant la crise sanitaire et sur l'accompagnement des services des Udaf .

Elle a également insisté sur les nouveaux modes de travail initiés en direction de son réseau et des publics et leur poursuite, et détaillé les adaptations apportées par l'Unaf dans le cadre des formations délivrées à distance pour les salariés et les bénévoles.

Elle a aussi évoqué la mise en œuvre concrète de la stratégie de communication commune pour le réseau Unaf-Udaf-Uraf, votée en 2019 et informé de deux chantiers menés de front : un nouveau site web pour l'unaf et un modèle de site web pour les Udaf.

Enfin, Guillemette Leneveu a remercié chaleureusement les équipes de l'Unaf et de l'Unafor ainsi que les administrateurs qui travaillent à leurs côtés.

### Une assemblée générale électorale

Au cours de l'assemblée générale, les présidents d'Udaf ont été amenés à voter :

- pour le renouvellement partiel du conseil d'administration de l'Unaf (deux administrateurs sur la liste élaborée par le conseil des régions et neuf administrateurs sur candidatures individuelles). Ont été renouvelés :
- Dominique Allaume-Bobe,

- Mylène Armando (au titre du conseil des régions), présidente de l'Udaf des Hautes-Alpes,
- Marie-Agnès Besnard
- Georges Douteau, président de l'Udaf de Vendée,
- Monique Dupuy, présidente de l'Udaf des Hautes-Pyrénées,
- Morgane Lenain,
- Isabelle Saunier, présidente de l'Udaf du Tarn

Ont été élus :

Nizari Ali (au titre du conseil des régions), et président de l'Udaf de Mayotte,

Sébastien Bil, président de l'Udaf de la Somme

François Guillaume, président de l'Udaf de Côte d'Or

Xavier Rénier, président de l'Udaf du Tarn et Garonne

- pour l'élection d'un président d'Udaf pour l'**Instance de contrôle** : a été élu Guillaume Paris, président de l'Udaf de la Manche ;
- pour l'élection d'un président d'Udaf pour la **Commission d'agrément et d'arbitrage** : a été élu : Daniel Kuhn, président de l'Udaf de la Haute-Saône ;
- pour l'élection de trois présidents d'Udaf pour l'**instance d'évaluation** : ont été élus : Annick Monfort, présidente de l'Udaf de Haute-Savoie, Marie-Claude Larochette, présidente de l'Udaf de la Nièvre, et Xavier Renier, président de l'Udaf du Tarn et Garonne.

## Séquence statutaire

**Les procès-verbaux de l'Assemblée générale ordinaire des 22 et 23 juin 2019 et de l'Assemblée générale extraordinaire** du 12 octobre 2019 ont été adoptés.

**Le rapport financier 2019** présenté par le Trésorier de l'Unaf, Bernard Le Lan a été voté. C'est à distance, en vidéo que le Commissaire aux comptes, Alexis Levasseur a procédé à la lecture de ses rapports et à la certification sans réserve des comptes.



**Le rapport d'activité 2019** qui a été présenté par le secrétaire général, Patrick Chrétien et Marie-Agnès Besnard, secrétaire générale adjointe a été adopté.

La présentation de ce rapport a fait l'objet d'une vidéo venant résumer l'action de l'Unaf en 2019.

**Ratification du règlement intérieur de la commission de contrôle nationale**

Les principales modifications apportées au règlement intérieur de cette instance ont été présentées par la présidente de la Commission de contrôle nationale, Marie-Josée Doucet. Puis, le règlement intérieur modifié de la commission de contrôle nationale a été ratifié.

### **Point d'étape sur le rapport moral et d'orientation 2016-2020 « stratégie du réseau Unaf/Udaf/Uraf : quelles évolutions pour accompagner les changements et remplir nos missions ? » par Bernard Tranchand, Vice-président**

B. Tranchand est revenu sur les chantiers mis en oeuvre autour de ce RMO visant à mieux faire face aux évolutions qui marquent l'environnement de nos organisations. Une dynamique certaine de coopération a été lancée au sein du réseau que l'Unaf souhaite conforter et accélérer.

### **Poursuite de la préparation du futur Rapport Moral et d'orientation pour 2021-2025 « Nous demain », par Bernard Tranchand, Vice-président.**

Le coeur du futur RMO se concentrera sur l'élaboration d'une stratégie nationale de développement des activités et services, et le renforcement de la mutualisation des fonctions support.

La Présidente de l'Unaf a clôturé l'Assemblée générale en annonçant les prochaines échéances de l'Institution qui pourront évoluer ou être modifiées en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, à savoir :

#### **Pour 2020**

- la journée des Directeurs des Udaf : le vendredi 6 novembre 2020 à Paris
- la journée des Présidents des Udaf et Uraf : le samedi 7 novembre 2020 à Paris

#### **Pour 2021**

- la rencontre annuelle des présidents d'Udaf et d'Uraf et des Directeurs des Udaf à Auxerre : prévue les 27 et 28 mars 2021, ces journées pourront être avancées les 26 et 27 mars 2021 en raison de la tenue des élections régionales et départementales envisagées le 28 mars prochain,
- l'Assemblée générale de l'Unaf : les 19 et 20 juin 2021 à Rodez.

## Rencontre des Présidents et des Directeurs d'Udaf et d'Uraf

### Participation de la Directrice



Le 3 décembre dernier, l'Unaf a réuni en visioconférence les Présidents des Udaf et des Uraf et les Directeurs des Udaf. Ainsi, plus de 200 participants étaient connectés.

En introduction, Marie-Andrée Blanc a rendu hommage à l'ancien Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, décédé la veille.

Cette rencontre nationale, organisée sous un format inédit cette année en raison de la crise sanitaire, a permis de revenir sur la situation des familles durant la crise, sur les sujets de politique familiale et sur les actions conduites par l'Unaf et son réseau.

Autre temps fort, la présentation de l'étude d'impact nationale inédite sur les gains socio-économiques de la protection juridique des majeurs, publiée par l'Interfédération (Unaf, Fnaf et Unapei), en présence du Cabinet Citizing qui a réalisé l'étude.

Tchats et sondages sont venus tout au long de la rencontre dynamiser les séquences de la journée.

## Rencontre nationale des représentants CAF

### Participation de la Trésorière



Le samedi 21 novembre 2020, 200 représentants familiaux dans les CAF ont été réunis pour échanger sur l'actualité de la branche famille et découvrir les premiers résultats de l'enquête menée sur leur vécu et leurs besoins d'accompagnement. Ouverte par la Présidente de l'Unaf, Marie-Andrée Blanc, et Marie-Pierre Gariel, Présidente du département Santé-Protection sociale-Autonomie, cette journée était animée par la délégation de l'Unaf à la CNAF et son chef de

file, Jacques Buisson.

La présidente de l'Unaf a, en introduction, remercié la mobilisation des représentants familiaux dans les CAF et l'importance de leur action.

Marie-Pierre Gariel a, pour sa part, introduit la journée en abordant le projet de loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2021 et la création de la 5e branche.

L'actualité de la branche famille a donné lieu à des interventions sur des sujets aussi variés que les CTG (Convention Territoriale Globale), le SDSF (Schéma départemental des services aux familles), la petite enfance, la politique jeunesse, le BCG, l'actualité des prestations familiales.

Une synthèse de la journée sera prochainement disponible.

Les premiers résultats de l'exploitation de plus de 260 questionnaires auprès des représentants familiaux dans les Caf ont été présentés.

Cette enquête a permis d'évaluer leur implication, de comprendre leurs vécus, de mieux cerner les pratiques diverses des délégations locales, et de mesurer leurs satisfactions de l'accompagnement proposé par l'Unaf et les Udaf.

Les résultats complets feront l'objet d'une publication.

### Journée inter-associative organisée par l'Unaf, France Assos Santé et la FNATH et intitulée « L'assurance maladie au cœur de la protection de la population...et demain quels changements ? »

Participation de Marie-Claude Boismartel

146 personnes ont participé en visioconférence à la journée inter-associative organisée par l'Unaf, France Assos Santé et la FNATH et intitulée « L'assurance maladie au cœur de la protection de la population...et demain quels changements ? ».

Lors de l'introduction de la journée, Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'Unaf, a rappelé l'importance du rôle de la Sécurité sociale, mais également des solidarités collectives et individuelles. Elle a mentionné la place des aidants familiaux, les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les échanges maintenus avec la CNAM au cours de la crise et l'importance de la continuité des droits des familles vulnérables et précaires.

L'ensemble de ces points ont ensuite été discutés au cours de la journée.

Les intervenants ont notamment présenté le rôle de l'assurance maladie dans la crise de la Covid, les vulnérabilités face à la Covid-19, l'impact financier de la crise sur la protection sociale.

*La journée s'est clôturée autour d'une table ronde sur les perspectives possibles et les dispositifs à faire perdurer ou à réinventer.*

### Impact de la crise sanitaire sur les missions de l'Assurance maladie : Actes de la journée nationale des représentants Assurance maladie

Participation de Marie-Claude Boismartel.

La crise sanitaire liée au Covid-19 invite à repenser les missions et le rôle de l'Assurance-maladie dans la prise en charge des familles. La journée nationale organisée par l'Unaf et qui s'est tenue le 4 décembre dernier, a présenté les différents dispositifs mis en place par l'Assurance maladie concernant des missions d'accompagnement en santé des caisses départementales régionales. Les représentants des usagers ont exposé les expériences inédites développées sur les territoires et exprimé le besoin de renforcer les liens avec l'Unaf.

## Autres rencontres et autres actions

### Rencontre organisée par le Conseil Régional des Notaires

Pour soumettre toutes les questions relevant de la compétence notariale



Le 15 janvier 2020, le Conseil régional des notaires a organisé une rencontre, dans ses locaux à Versailles, à laquelle ont été invitées les Fédérations Familiales dont l'Udaf 95, représentée par sa trésorière.

Cette réunion a été l'occasion pour les Fédérations Familiales et les Associations de Consommateurs de soumettre toutes les questions relevant de la compétence notariale auxquelles elles aimeraient apporter des réponses.

### Vœux 2020 des membres du Bureau

Un petit-déjeuner organisé pour les administrateurs et salariés de l'Udaf 95

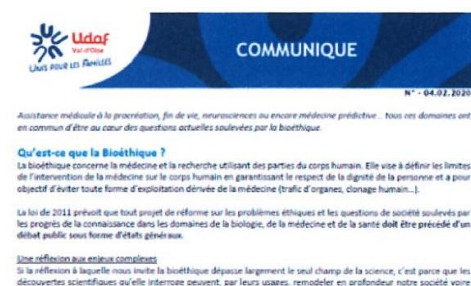


Le 17 janvier 2020, les membres du Bureau de l'Udaf 95 ont souhaité présenter leurs vœux à l'ensemble des administrateurs et salariés autour d'un petit-déjeuner.

Ce moment convivial a également été l'occasion de présenter les services de l'Udaf 95 et faire connaissance avec l'équipe du service Actions Médiations Parentalité.

### Projet de loi Bioéthique

Communiqué de presse de l'Udaf 95



Assistance médicale à la procréation, fin de vie, neurosciences ou encore médecine prédictive... tous ces domaines ont en commun d'être au cœur des questions actuelles soulevées par la Bioéthique.

Le Conseil d'Administration de l'Udaf 95 a sollicité ses administrateurs concernant la proposition de loi de bioéthique pour faire connaître le point de vue leur

Mouvement et Association Familiale.

Un communiqué de presse a été réalisé sur ce sujet le 4 février 2020 et mis en ligne sur le site de l'Udaf 95.

### Assemblée Générale du CIDFF 95



Le 10 septembre 2020 s'est tenue l'Assemblée Générale du CIDFF 95.

L'Udaf 95 était représentée par un membre de son Bureau.

## Nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles 2020-2023

Signature du nouveau Schéma du Val d'Oise



Photos : Conseil départemental du Val d'Oise

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (S.D.S.F.) répond à une volonté de coordination, de renforcement de la politique au service des familles et d'optimisation de la synergie des acteurs du Val d'Oise.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles pour la période 2020-2023 a été signé

le 30 septembre dernier par le Préfet du Val d'Oise, la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise et d'autres acteurs du département dont l'Udaf 95.

Le bilan S.D.S.F. fait apparaître une démarche ambitieuse justifiant la nécessité de mettre en place une stratégie globale resserrée autour d'objectifs phares et mesurables élargis avec 4 thèmes : petite enfance, parentalité, jeunesse, animation de la vie sociale.

Le S.D.S.F. 2020-2023 s'articulera autour des 3 orientations stratégiques communes

1. Agir dans les territoires
2. Agir pour l'inclusion de toutes les familles
3. Agir ensemble

## Prévention des impayés de pensions alimentaires

Nouveau service de la CNAF et de la CCMSA



Les Caisses d'Allocations Familiales proposent depuis le 1er octobre 2020 un nouveau service aux familles monoparentales : elles peuvent servir d'intermédiaire entre parents séparés pour le paiement des pensions alimentaires, en cas d'impayés. Ce service s'adresse aux parents dont l'ex-conjoint n'a pas payé la pension qu'il leur devait.

La branche Famille (CNAF et CCMSA) a réalisé une vidéo pour permettre au plus grand nombre de comprendre l'objet de ce nouveau service dont tous les parents séparés, pour lesquels une pension alimentaire a été fixée, pourront bénéficier à partir du 1er janvier 2021.

## Base de connaissance REZO

Journée de formation à l'Unaf



Le 6 octobre 2020 était organisée une journée de formation à l'Unaf sur la Base de Connaissance Rézo.

Cette journée a été l'occasion pour la nouvelle secrétaire Institution de prendre connaissance du portail Rézo et de ses fonctionnalités.

## **Rencontre Nationale CAF**

L'Unaf a organisé cette rencontre en visioconférence

Le 21 novembre 2020, l'Unaf a organisé la rencontre nationale Caf en visioconférence. Lors de cette réunion, ont été abordés l'actualité de la Cnaf, la politique de la petite enfance et celle de la jeunesse, les fonds locaux ainsi que les premiers résultats de l'enquête sur les représentants familiaux dans la Caf. 3 de nos bénévoles ont représenté l'Udaf 95 à cette visioconférence.

## **Journée Nationale Surendettement et microcrédit**

Une journée organisée par l'Unaf avec un zoom sur les PCB



L'Unaf a organisé en novembre 2020 sa journée consacrée au surendettement et au microcrédit avec dans cette édition 2020, un zoom sur les Points Conseil Budget. Cette année, elle s'est déroulée en visioconférence et s'est articulée sur 2 axes : Les Points Conseil Budget et les difficultés financières des familles. L'animateur PCB de l'Udaf 95 y a assisté.

## **Journée Nationale des référents Communication**

Stratégie de communication commune pour le réseau Unaf-Udaf-Uraf

Comme prévu dans la stratégie de communication commune pour le réseau Unaf-Udaf-Uraf votée en assemblée générale, la première journée annuelle des référents communication s'est tenue le 10 décembre 2020 à l'Unaf. L'Udaf 95 était représentée par un de ses bénévoles.

L'objectif de cette journée a été de partager les pratiques de chacun autour de la nouvelle identité graphique, présenter un bilan 2019, évaluer les besoins en communication, créer des mutualisations et finaliser un calendrier d'actions du réseau.

# Agir pour les familles

## Représentations familiales

Parmi les missions dévolues aux Unions d'Associations Familiales par le législateur, il en est une, fondamentale, qui figure à l'article L.211-3 (alinéa 2) du Code de l'Action Sociale et des Familles : *« L'Union nationale et les unions départementales des associations familiales sont habilitées ... à représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles notamment, désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune. »*

A ce titre, il appartient donc à chacune des Unions d'associations familiales de désigner des représentants pour siéger dans les instances où sont concernés les intérêts matériels et moraux des familles afin de contribuer, par leur participation active, à ce que ces intérêts soient convenablement pris en compte.

Les représentants, exerçant leur mandat au nom de l'Union, sont les **porte-paroles officiels de ses positions et de sa politique**. Ils s'engagent à respecter un certain nombre d'obligations tant à l'égard de l'instance dans laquelle ils siègent qu'au regard de l'Udaf qui les a désignés.



Ce Livret est destiné à aider les Représentants à assumer leur charge dans les meilleures conditions pendant toute la durée de leur mandat :

- ✓ en indiquant les fondements de la représentation familiale ;
- ✓ en détaillant les piliers de crédibilité en tant que représentant : diffusion de leur positionnement, respect de règles d'éthique et de déontologie ;
- ✓ en répertoriant les très nombreux moyens mis à leur disposition : ressources à usage politique et outils pratiques.

## Les représentations communales

La loi NOTRe a rendu facultative la création d'un Centre communal d'action sociale (Ccas) dans les communes de moins de 1 500 habitants. Il reste obligatoire dans les autres communes.

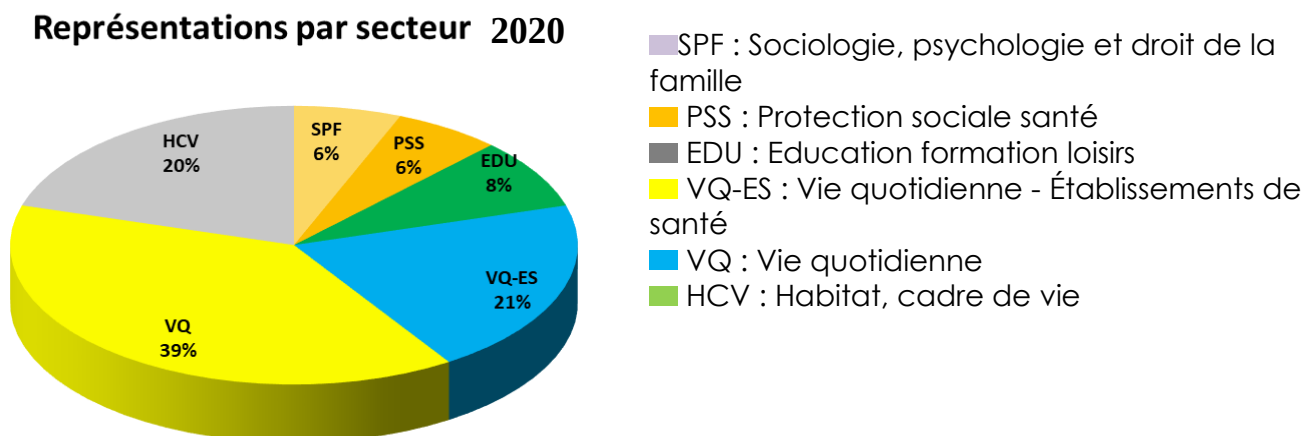
Les communes ayant créé un Ccas ont pu choisir de le dissoudre ou non par délibération du Conseil municipal. La dissolution a été le choix de certaines communes de notre département.

Au 31.12.2020, la représentation familiale de l'Udaf 95 dans les Ccas couvre 35 communes sur les 184 que compte notre département.

La campagne « CCAS » a débuté dès janvier 2020. Retrouvez de plus amples informations dans la rubrique « Actualités marquantes des secteurs ».

## Les représentations départementales

Les représentations départementales sont répertoriées par secteur d'activité :



L'Udaf 95 est sollicitée, tout au long de l'année, afin de pourvoir à des postes de représentant familial ou de représentant des usagers dans différentes instances.

Ces représentations font l'objet d'appel à candidature auprès du réseau et évoluent donc tout au long de l'année.

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentations, au 31.12.2020, classées par « secteur ».

### Psychologie - Sociologie et Droit de la Famille

- Conseil de famille des pupilles de l'Etat
- Comité départemental des services aux familles
- Comité départemental de soutien à la parentalité

### Protection Sociale Santé

- Conseil de la Cnam 95
- Agence régionale de santé 95
- Conseil d'administration de la Caf 95

### Education – Formation - Loisirs

- Comité d'expansion économique du Val d'Oise
- Conseil départemental de l'Education nationale
- Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative
- Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants

## Vie quotidienne

- Schéma départemental de la petite enfance
- Observatoire départemental de la protection de l'enfance
- Groupement de coopération sociale et médico-sociale (MAIA Sud et Est)
- Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
- Communauté d'agglomération Le Parisis (commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap)
- Membres des jurys chargés de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire
- Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst)
- Commission de surendettement des particuliers
- Comité département des usagers des impôts
- Commission départementale des taxis et voitures de petite remise
- Comité local de suivi du bureau de l'éducation routière du Val d'Oise
- Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme du Val d'Oise (Cora)
- Commission départementale d'aménagement commercial et commission d'aménagement cinématographique (cdac)
- Commissions consultatives des services publics locaux de :
  - . Eaubonne
  - . Franconville
  - . Herblay
- Commissions consultatives intercommunales des services publics locaux de :
  - . L'agglomération Val Parisis
  - . Tri-Action (Auvers, Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny)

## Vie quotidienne – établissements de santé

La représentation dans les établissements de santé peut se décliner en plusieurs conseils/commissions. Ainsi, le représentant des usagers peut être amené à participer au Conseil d'administration, Conseil des usagers, Comité de lutte contre les infections nosocomiales, Comité de pilotage, Conseil de surveillance, Conseil de la vie sociale, Comité de liaison alimentaire et nutrition, etc ... d'un même établissement.

- Clinique du Parisis à Corneilles-en-Parisis
- Clinique Claude Bernard à Ermont (groupe Ramsès)
- Hôpital de jour pour adolescents « Les Vignobles » à Ermont
- Clinique d'Orgemont à Argenteuil
- Centre hospitalier Simone Veil (groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency)
- Groupement hospitalier intercommunal du Vexin à Magny-en-Vexin
- Centre hospitalier de Gonesse (groupe hospitalier de territoire « Plaine de France » qui regroupe le Ch de Gonesse et le Ch de Saint-Denis)
- Maison de retraite de Louvres – Jules Fossier (Ehpad du groupe Mgen)
- Clinique « La Nouvelle Héloïse » à Montmorency - Clinéa
- Hôpital d'enfants à Margency
- Foyer Arimc à Menucourt – La ferme du château
- Centre hospitalier privé Sainte-Marie à Osny (groupe Vivalto Santé)

## Habitat – Cadre de vie – Environnement

- Conseil d'administration de l'Oph Val Paris Habitat
- Conférence intercommunale du logement Val Paris (CilVP)
- Conseil d'administration de l'OPAC du Val d'Oise (Habitat VO)
- Adil 95
- Commission départementale de conciliation (cdc)
- Commission d'amélioration de l'habitat du Val d'Oise (clah 95)
- Commission locale d'amélioration de l'habitat de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
- Comité responsable du nouveau Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (Pdahlpd)
- Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (Ccapex)

\*\*\*\*\*

Le groupe de travail autour de la représentation familiale, issu du projet Institutionnel, a été mandaté par le Conseil d'administration afin de proposer une priorisation des représentations dans le but d'améliorer la visibilité des appels à candidatures et de mettre en avant les représentations qui nécessitent absolument la présence de l'Udaf 95 au regard des missions qui lui sont confiées de par la loi.

Afin d'améliorer leur visibilité, désormais, les appels à candidatures sont priorisés à l'aide d'un code couleur qui correspond à la priorité définie.

Les outils de suivi des représentations familiales comme la fiche de liaison ont été réactualisés. De nombreux travaux ont été menés par le groupe de réflexion.

Les priorisations sont classées selon 3 catégories :

**Priorité 1 : Priorité Haute**

**Priorité 2 : Priorité Normale**

**Priorité 3 : Priorité Basse**

Les fiches descriptives des représentations envoyées avec les appels à candidatures ont adopté en 2019 le code couleur correspondant à la priorité définie.

Le modèle des fiches de liaison des représentants familiaux a été revu. La nouvelle refonte a été validée en Conseil d'administration.

## Actualités marquantes des secteurs

### Du côté des Ccas

De nouvelles élections, sur fond de crise sanitaire liée à la Covid, ont eu lieu en 2020. Il a fallu attendre le 28 juin 2020, date du deuxième tour des élections municipales, pour que soient renouvelés les membres des Conseils d'administration des Ccas.

Durée du mandat : 2020-2026.

Rappel : Un groupe de réflexion a d'ailleurs travaillé sur la procédure à mettre en place et sur la préparation de supports de communication (Kit Campagne Ccas) pour le renouvellement des représentants familiaux dans les Ccas. Une plaquette, une affiche et une vidéo en ligne sur notre site Internet avaient été réalisées par l'Unaf pour rappeler l'importance et les enjeux du mouvement familial dans cette représentation communale au plus proche des familles.



Bénévoles, rejoignez-nous pour représenter les familles dans les CCAS des communes from UNAF on Vimeo.

**Devenir délégué familial dans un CCAS/CIAS, c'est agir...** aux côtés des élus, des représentants des autres associations, des agents territoriaux et leur apporter :

- la vision globale des familles dans leur diversité,
- le témoignage des réalités de vie des familles,
- le regard des familles sur les services proposés par la ou les communes,
- la connaissance des acteurs du champ familial.

**DATES CLÉS :**

- // novembre 2019 à février 2020 : Appel à candidature de l'Udaf au sein des associations familiales pour les postes de délégués familiaux en CCAS/CIAS
- // mars 2020 : Validation des candidatures retenues par l'Udaf
- // 15 et 22 mars 2020 : Elections municipales
- // avril-mai 2020 : Constitution des conseils d'administration des CCAS et des CIAS

Tous les autres événements sur le site internet de l'Udaf de votre département.

**UDAF 95**  
01 30 75 00 25  
service-institution@udaf95.fr

**UDAF**  
UNIS POUR LES FAMILLES

**ÉTRE REPRÉSENTANT FAMILIAL EN CCAS / CIAS**

**Pour représenter les familles**

au CCAS de votre commune, au CIAS de votre interco

Rejoignez-nous !

**UDAF**  
UNIS POUR LES FAMILLES

**Désignation des délégués CCAS D'ici mars 2020**

**ÊTRE REPRÉSENTANT FAMILIAL EN CCAS / CIAS**

**Pour représenter les familles**

au CCAS de votre commune, au CIAS de votre interco

Rejoignez-nous !

**CONTACT :**  
01 30 75 00 25  
www.mairie-nogent.fr

## **. Semaine de la Parentalité**

Le Comité départemental d'accompagnement et de soutien à la Parentalité du Val d'Oise regroupe de nombreuses institutions : Préfecture, Caf, Conseil départemental, Education Nationale et des associations, dont l'Udaf 95. Il organise depuis 2016 une manifestation dédiée aux parents, afin de rendre visible la politique de soutien à la parentalité.

Elle est co-élaborée chaque année avec les acteurs qui mettent en place des actions pour les parents, qu'ils soient professionnels ou bénévoles.

Elle valorise les actions type café des parents, échanges d'expériences entre parents, temps partagé entre parents et enfants autour d'une activité, temps d'échanges parents-professionnels... Ces actions doivent être gratuites et ouvertes à toutes, qu'elles aient un label ou un financement parentalité et/ou qu'elles soient portées par des collectivités locales.



La quatrième édition de l'évènement parentalité **"Être parent, une aventure 5"** s'est déroulée du 18 au 25 novembre 2020.

Près de 123 actions locales réparties sur 40 villes se sont tenues toute cette semaine pour faire découvrir aux parents l'ensemble des richesses du territoire en matière de parentalité (groupe de parents, conférence-débat, ateliers parents-enfants ...

Les actions proposées pour cette nouvelle édition étaient disponibles sur le site internet [www.reaap95.org](http://www.reaap95.org), porté par le comité départemental d'accompagnement et de soutien à la parentalité du Val d'Oise.



[www.reaap95.org](http://www.reaap95.org) est un site destiné à la fois aux parents et aux acteurs de la parentalité qui développe et met en réseau les multiples initiatives locales qui visent à écouter les parents, les conforter dans leur rôle, leur redonner confiance, reconnaître et valoriser leurs compétences. Les actions s'adressent à tous les parents.

Les actions labellisées REAAP sont montées en réponses à des besoins identifiés localement et nécessitent la coopération de partenaires. Le dispositif repose sur la participation active des parents (de nombreuses actions se déroulent sans l'appui de professionnels). Les actions REAAP permettent aux parents de trouver lors d'échanges collectifs, les ressources dont ils ont besoin pour se réassurer dans leur fonction parentale, d'améliorer leurs conditions de vie, de tisser des liens avec d'autres parents, avec des professionnels, avec leurs enfants. Des actions et des initiatives variées dans le Val d'Oise : groupes de parents, groupes de paroles, ateliers enfants-parents, conférence-débat, théâtre-forum etc...

## **. Conseil de famille des Pupilles de l'Etat**

La Commission a pour but de veiller sur les enfants pupilles, d'examiner les orientations à prendre en matière de scolarité, santé, vacances et de donner un avis sur les familles d'accueil dans lesquelles sont placés les bébés et les enfants. Cette commission demande beaucoup de sérieux et de rigueur dans l'étude des dossiers. L'unique priorité : l'intérêt de l'enfant. La Commission se réunit une fois par mois et permet l'examen des situations que ce soit dans le quotidien de ces enfants ou dans les projets d'adoption.

## Du côté du secteur « Protection Sociale Santé »

### . Caf 95



**La Caf a déménagé** : c'est dorénavant au 13 boulevard de l'Oise, à quelques pas de la gare Cergy-Préfecture que la CAF du Val d'Oise accueillera ses allocataires : nouvel accueil, mieux équipé et adapté aux besoins des usagers, permettra d'apporter une réponse de qualité aux demandes des allocataires et de prendre en compte leur niveau d'autonomie numérique.

Nouvelle adresse postale pour les allocataires :  
CAF du Val d'Oise - TSA 56921 - 95018 Cergy-Pontoise cedex

Dans le cadre du déménagement de la Caf les membres du CA, et notamment la délégation de l'UDAF, sont restés attentifs à l'accueil des usagers.

Depuis fin décembre 2020, la Caf propose un **nouveau service aux parents séparés** dont la pension alimentaire n'est pas payée ou partiellement payée. Elle peut désormais devenir l'intermédiaire entre les deux parents pour faciliter le versement de la pension et préserver l'intérêt des enfants.

N° de téléphonie unique : **3238**

### **Nouvelle direction**

Christelle Kissane a été nommée Directrice générale de la Caf du Val d'Oise au 1er juillet 2020.

A noter que notre Udaf est représentée par 8 représentants familiaux à la Caf du Val d'Oise (4 titulaires et 4 suppléants). Célia Jacquet-Léger, membre du Conseil d'administration de l'Udaf est 3<sup>ème</sup> vice-présidente de la Caf 95. L'Udaf est également présente à la commission d'Action sociale, commission des marchés, commission de recours amiable et commission des pénalités. **L'Udaf 95 rappelle régulièrement que la Caf doit mener une politique familiale, et pas uniquement sociale et que l'aspect des ressources du foyer ne doit pas être le critère central.**

### Commission des marchés :

Dans le cadre des procédures de passation des marchés, le Conseil d'administration désigne une Commission des marchés. Pour les appels d'offres et les procédures négociées, cette Commission attribue le marché, autorise la passation d'avenants dès lors qu'ils entraînent une augmentation du montant global du marché de plus de 5 %.

Depuis 2020, pour les seuls marchés par appel d'offres, la Commission se voit proposer la liste des candidats dans le cadre d'un appel d'offres restreint, n'ouvre pas les plis relatifs aux offres et les services annoncent les candidatures éliminées non recevables et les offres non conformes à l'objet du marché.

En 2020 la commission ne s'est pas réunie car elle n'a pas été marquée par le renouvellement de marchés spécifiques à la Caf 95 ; par exemple Le groupement sur la prestation d'envoi en dématérialisé des envois recommandés s'est porté sur trois départements 95,78 et 93 et n'a pas entraîné de commission.

Pour autant, un appel d'offres a été lancé en décembre 2020 avec retour des candidats au 15 janvier 2021 et notre commission s'est réunie le 22 mars 2021 pour délibérer sur le candidat retenu.

#### La commission de recours amiable :

Cette commission a pour objectif de vérifier les demandes des allocataires qui la saisissent pour contester les remboursements demandés portant sur les diverses aides octroyées par la Caf dans les trop perçus : ce que nous appelons les indus.

#### **Les dérogations aux conditions d'habitabilité dans le cadre du logement**

En APL nous avons la liste des demandes de remise de dette avec le montant initial de la créance, la date et le pourcentage des modalités de recouvrement en présentation collective puis étudions en présentation individuelle uniquement avec le numéro de l'allocataire pour préserver l'anonymat et éviter les interventions.

La Caf œuvre pour améliorer les conditions de logement et le cadre de vie des familles et propose

- des aides au logement
- des aides financières et sociales
- des aides à la petite enfance et à la garde d'enfants
- des aides à la naissance

Excepté pour l'année 2020, la part des dépenses consacrées aux familles reste plus importante que celle consacrée aux partenaires.

Les dépenses en direction des familles, compte tenu de la situation sanitaire et d'une sous consommation des aides du RIAS, les reliquats ont été réorientés au niveau des dépenses d'investissement pour la création, la rénovation et le développement de nouveaux équipements sur le département. Ces nouvelles affectations qui contribuent à optimiser la consommation du budget et éviter le risque d'écèlement, ont accru la part des dépenses en faveur des partenaires.

#### **FOCUS sur l'enquête de satisfaction des rendez-vous téléphoniques :**

Pour évaluer ce nouveau mode de rendez-vous, une enquête de satisfaction a été lancée par la Relation de service auprès des allocataires y ayant eu recours du 27 avril au 7 mai. Contactées par des Conseillers Service à l'Usager (CSU), plus de 200 personnes ont répondu au questionnaire. L'exploitation des résultats a permis de mettre en évidence la réussite de cette nouvelle offre de service qui obtient la note moyenne de 8,38/10. En outre, **89% des allocataires souhaitent son maintien** après la crise sanitaire. Si les retours des usagers sont positifs, il en est de même des agents qui ont conduit ces entretiens.

A noter la création de l'aide financière individuelle Covid-19 qui a permis de répondre aux situations d'urgence. Cette aide est principalement destinée à l'attribution de secours alimentaire et permettre aux familles de faire face à une charge incompressible ou à accompagner des familles endeuillées.

Enfin, nous constatons une défaillance dans les modes de garde des enfants et notamment le déficit de berceaux sur le Val d'Oise : un projet de création de crèches avec 60 berceaux et une réflexion sur l'accompagnement des personnes porteuses d'un handicap sont prévus pour 2021.

## Du côté du secteur « Education – Formation – Loisirs »

La politique d'accueil de la petite enfance contribue à la mise en œuvre de la politique familiale, de la politique sanitaire et sociale, de la politique de l'emploi et de la politique éducative. Le Val d'Oise se caractérise par un partenariat actif et constructif depuis plusieurs années sur les champs de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité. Le comité départemental de la petite enfance est l'une des instances qui compose le Comité départemental de service aux familles dont l'Udaf 95 était signataire du schéma départemental en 2017 et celui de 2020-2023.

## Du côté du secteur « Vie quotidienne »

. **Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer** dites **Maïa** (Nord, Est, Ouest).

Les MAIA est une méthode qui associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie, et de leurs aidants grâce à une démarche novatrice : l'intégration des services d'aide et de soins. L'intégration fait l'objet d'une préoccupation internationale depuis les années 1990 et fait partie des politiques publiques en France depuis 2008.

L'intégration va plus loin que la coopération, qui repose seulement sur un principe de coordination. L'intégration conduit tous les acteurs à coconstruire leurs moyens d'action, leurs outils collaboratifs, et in fine à partager les actions elles-mêmes et la responsabilité de leur conduite. Cette approche permet d'apporter une réponse décroisée, harmonisée, complète et adaptée aux besoins de la personne âgée (accueil, information, orientation et mise en place de soins, d'aides ou de prestations), quelle que soit la structure à laquelle elle s'adresse.



**MAILLAGE 95**, est le portail du Val d'Oise pour accéder aux outils co-construits par et pour les professionnels intervenant dans le champ de l'autonomie.

Animé par les équipes de pilotage MAIA, avec les acteurs du territoire, il offre plusieurs avantages :

- L'accès à l'**offre de santé régionale via le ROR** (répertoire opérationnel des ressources) : référentiel de l'offre hospitalière, médico-sociale et sociale
- Une facilité d'accès et de **partage de l'information du territoire** : actualités, base documentaire, etc.
- Une **connexion unique** pour tous les outils numériques régionaux :
- 1 seul identifiant / 1 seul mot de passe
- Le développement du réseau professionnel : **outil collaboratif par et pour les professionnels**. Il permet de se connaître et de se faire connaître.

L'année 2020 a été marquée par l'intégration d'acteurs en faveur de l'autonomie des personnes âgées (maintien à domicile) avec des actions pour intégrer des services d'aides et de soins.

Malheureusement, la situation sanitaire a conduit à l'annulation de différentes réunions.

. **Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).**

Le CDCA remplace le conseil départemental consultatif des personnes handicapées et le comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA).

Son rôle est d'émettre des avis et des recommandations : prévention, accompagnement médico-social et accès aux soins, aides humaines ou techniques, transport, logement, habitat collectif, urbanisme, aide aux aidants, maintien à domicile, culture, loisirs, vie associative, ...

Le CDCA est consulté par exemple sur les schémas départementaux relatifs aux personnes handicapées ou aux personnes âgées en perte d'autonomie. Ces schémas programment l'évolution des établissements et services existants et la création de structures pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

L'année 2020 a été marquée par la refonte du portail Internet qui propose un accès simplifié à l'information, aux principaux formulaires et services d'aide et d'accompagnement à domicile et la création sur le Val d'Oise du groupe de travail « Sport culture santé » auquel participe notre représentant familial.

### **. Commission de surendettement des particuliers en Banque de France.**

Cette commission fonctionne sur une préparation très minutieuse des dossiers. Chacun peut y prendre la parole librement. Les membres de cette commission adoptent un comportement très attentif et humain aux diverses situations sociales difficiles.

En 2019, on relevait -10,5 % de dépôts de dossiers de surendettement, ce qui confirme la tendance à la baisse depuis 2015. L'année 2020 a été une année très particulière du fait des conséquences de la crise sanitaire. La Banque de France a constaté une baisse très importante du nombre de dossiers déposés en 2020 (**166 dossiers de surendettement déposés en 2020 pour 100 000 habitants, dans le Val d'Oise**).

Tout d'abord, pendant le premier confinement, beaucoup de personnes, qui auraient déposé un dossier de surendettement en temps normal, ne l'ont pas fait. Pourtant, tout au long de l'année 2020, les agences de la Banque de France ont continué à réceptionner et à traiter les dossiers.

Certaines personnes n'ont pas pu se faire accompagner par des travailleurs sociaux en raison du confinement.

Après le confinement, la Banque de France a constaté une remontée progressive des demandes mais modérée, sans effet de rattrapage.

Ce phénomène est attribué aux mesures prises par les pouvoirs publics pour soutenir l'emploi et le chômage partiel.

Il y a eu également des mesures d'accommodement par des établissements de crédits, qui ont accepté le report d'échéances.

La crise sanitaire ne va-t-elle pas entraîner une forte augmentation des situations de surendettement en 2021 ?

C'est un point sur lequel la Banque de France est très attentive. Sur la région Ile de France, il est constaté une certaine augmentation en janvier 2021 par rapport à janvier 2020. Un dispositif avec différents partenaires a été mis en place pour essayer de détecter des signes avant-coureurs d'un retournement de situation en matière de dépôt de dossiers.

### Du côté du secteur des « Etablissements de santé »

### **. Les mandats des représentants des usagers (Ru)**

Fin 2019-début 2020, nos représentants des usagers prenaient leurs fonctions dans les établissements de santé.

Certains d'entre eux étaient déjà expérimentés et d'autres moins. Avec la crise sanitaire, ils ont dû s'adapter et s'intégrer rapidement afin d'accompagner au mieux les familles.

L'organisation des différentes instances au sein des établissements a subi des modifications. Les contraintes sanitaires liées au Covid ont eu pour conséquence l'annulation de nombreuses réunions, la mise en place de visioconférences mais a également entraîné une « rupture sociale » avec les familles.

Il semble important de rappeler que le patient est avant tout « acteur » de son parcours de soin malgré les obligations d'organisation et les contraintes de chaque professionnel.

### **. France Assos Santé – Comité de rédaction de la Newsletter**

L'Udaf 95, par le biais de notre représentant RU, a intégré fin 2020 le comité de rédaction de la Newsletter trimestrielle de France Assos Santé.

Cet outil a pour objectif de renforcer les liens et de faciliter la communication entre tous les membres du réseau francilien. Ce support d'information permet de relayer à la fois les actualités des associations membres et des représentants, mais aussi les informations concernant la délégation Ile de France de France Assos Santé ainsi que les événements nationaux.

## Du côté du secteur « Habitat – Cadre de vie – Environnement »

### **. Les apports de la loi Elan**

Les apports de la loi Elan en la matière de bail d'habitation concernent notamment :

- la création du bail mobilité
- la création du contrat de cohabitation intergénérationnelle
- la modification des règles de la colocation
- l'allégement du formalisme de la caution avec la suppression des mentions manuscrites incidemment obligatoires
- le retour de l'encadrement des loyers
- le renforcement des sanctions des locations touristiques « abusives » au travers de mesures de contrôle renforcé et de sanctions alourdies
- le renforcement de la lutte contre les « squatteurs » : suppression du délai de deux mois entre l'expulsion
- et le commandement de quitter les lieux et du bénéfice de la trêve hivernale.

**#LoiElan**

#### Le bail mobilité

Le bail mobilité est un contrat de location signé entre le propriétaire d'un logement meublé et un locataire "temporaire" (étudiant, salarié en mission temporaire ou formation professionnelle, ...). Il est conclu pour une durée allant de 1 à 10 mois. À la fin du bail, le propriétaire et le locataire ne peuvent pas signer un nouveau bail mobilité pour le même logement.

#### Le retour de l'encadrement des loyers

Bien qu'elle pose le principe de la liberté en la matière, la loi Elan instaure, à titre expérimental, un nouveau dispositif d'encadrement des loyers. Celui-ci s'applique pour la première mise en location d'un logement loué meublé ou non. Il vient compléter le dispositif

d'encadrement des loyers applicable lors du renouvellement du bail ou de la relocation d'un bien ne changent pas.

## **. Oph Val Parisis Habitat**

La loi Elan promulguée le 24 novembre 2018 oblige les organismes de moins de 12 000 logements à rejoindre avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 un groupe d'organismes gérant au moins 12 000 logements. La loi institue une nouvelle forme d'association, la société de coordination (Sac) qui permet à ses membres de partager une communauté de vues, d'actions et de moyens sur un territoire.

Ainsi le Conseil d'administration de Val Parisis Habitat fin décembre 2019 a validé le principe d'un regroupement avec Logirep autour d'une société de coordination.

Oph Val Parisis Habitat a donc changé de régime budgétaire et comptable.

L'année 2020 aura été marquée par la création de la SAC (Société de Coordination) avec Logirep pour atteindre les 12 000 logements de la loi Elan, la création de la commission solidaire et sociale née de l'impact de la pandémie Covid-19 et l'arrivée du nouveau directeur.

Un accompagnement financier est proposé pour les commerces/sociétés qui ont dû fermer et cesser leur activité.

## **. La révision des loyers dans les offices HLM**

Tous les ans, les Conseils d'Administration des offices de l'Habitat procède à la révision des loyers au 1<sup>er</sup> janvier.

La règle générale conseillée par l'Unaf a toujours été de ne pas voter des augmentations de loyers supérieures au niveau d'actualisation des APL, afin de ne pas augmenter le taux d'effort des ménages. Compte-tenu de la sous-actualisation des APL au 1<sup>er</sup> octobre 2020, la logique voulait que les Udaf votent contre les augmentations de loyers Hlm supérieures à 0,3% au 01.01.2021.

Cette position a été transmise à l'ensemble des représentants familiaux du secteur habitat pour application.

# Répondre aux besoins des familles

## Observatoire de la famille



L'ordonnance du 3 mars 1945 modifiée par la Loi du 11 juillet 1975 a institué à travers l'UNAF et les UDAF, la représentation officielle de l'ensemble des familles vivant en France, auprès des pouvoirs publics. Dans ce cadre et conformément à leurs statuts, les UDAF entendent contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques familiales sur le plan départemental. Pour ce faire, elles se doivent de disposer d'une connaissance la plus complète des conditions de vie des familles, de leurs besoins et de leurs demandes.

### Un observatoire, pour quoi faire?

Afin de donner les moyens à l'Institution Familiale de "produire des données familiales", de les recueillir, de les analyser à divers échelons géographiques, d'étayer une réflexion, d'argumenter un point de vue, les UDAF mettent en place des Observatoires Départementaux des Familles ayant pour objectifs :

- Observer pour mieux connaître.
- Observer pour mieux représenter.
- Observer pour partager une connaissance et un outil de travail.

Pour une meilleure connaissance des familles, de leurs besoins, de leurs attentes, l'Udaf du Val d'Oise met en place chaque année un observatoire des familles car, mieux connaître et comprendre les familles valdoisiennes, c'est aussi mieux les défendre.

C'est pour toutes ces raisons **que nous avons décidé de leur donner la parole à ce sujet.**

Leur avis est donc essentiel, pour mieux adapter et développer des actions en direction des familles.

***Thème retenu en 2020 : «Concilier les responsabilités familiales sur les territoires lorsqu'on est parent »***

La vigilance croissante sur la protection des données personnelles pose quelques problèmes de respect et de confidentialité en cas de tirage répété. La masse d'envoi au niveau national était devenu ingérable pour la Cnaf. Après discussion, l'Unaf a acté que la solution la meilleure pour faire face à ces problèmes était la mise à disposition d'échantillons régionaux constitués de 30 000 familles allocataires.

**Les enquêtes sont désormais commandées au niveau régional, par les Uraf, même si l'observatoire reste une démarche conjointe Udaf/Uraf.**

L'échantillon régional permettra de repérer le département d'origine des allocataires et les traitements seront possibles au niveau régional mais également au niveau départemental.

En 2020, les conventions entre l'Unaf et les Uraf étaient en cours de signature.

## Observatoire de la famille 2019 - Diffusion des résultats en 2020

L'enquête 2019 « La conciliation vie familiale, vie professionnelle sur les territoires lorsqu'on est parents » avait malheureusement pris beaucoup de retard dû principalement à la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Les résultats nationaux de l'enquête 2019, parus en mai 2020, révèlent la place déterminante des grands-parents dans la famille.



### Nouvelle étude de l'Observatoire des familles Les grands-parents ont une place déterminante dans la famille : 17 000 familles témoignent

La crise sanitaire et le confinement ont interrogé, avec une gravité particulière, notre société sur les liens familiaux intergénérationnels. Aujourd'hui, la phase de déconfinement progressif met à l'épreuve les familles qui se trouvent toujours éloignées des grands-parents. Si cette enquête de l'observatoire des familles de l'Unaf et du réseau des Udaf, en partenariat avec la Cnaf, a été réalisée auprès des parents avant la crise, elle donne des repères précieux sur l'ampleur, l'importance, le sens donné à ces liens avec les grands-parents.

La crise sanitaire et le confinement ont interrogé, avec une gravité particulière, notre société sur les liens familiaux intergénérationnels. Aujourd'hui, la phase de déconfinement progressif met à l'épreuve les familles qui se trouvent toujours éloignées des grands-parents. Si cette enquête de l'observatoire des familles de l'Unaf et du réseau des Udaf, en partenariat avec la Cnaf, a été réalisée auprès des parents avant la crise, elle donne des repères précieux sur l'ampleur, l'importance, le sens donné à ces liens avec les grands-parents.

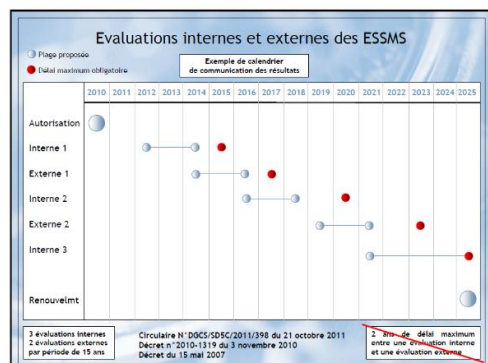


## QUELQUES CHIFFRES

- **1/3 des parents** pensent que leurs enfants **aimeraient voir** leurs grands-parents plus souvent.
- **2/3 des parents** interrogés attendent des grands-parents qu'ils **passent simplement du temps** avec leurs petits-enfants et créent des liens avec eux.
- **3/4 des parents** ont bénéficié de **service** de la part des grands parents.
- **50% des parents** interrogés ont reçu une **aide financière** des grands-parents.
- **56% des répondants** attribuent une **place importante aux grands-parents** maternels dans l'éducation de leurs enfants.
- **374-1** c'est l'article du Code civil qui énonce **le droit de l'enfant** d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants.

# Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (Mjpm)

## L'évaluation interne et externe du service



La loi du 2 janvier 2002 impose aux établissements et services sociaux de procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent en distinguant évaluation interne et externe.

L'UDAF doit procéder à 3 évaluations internes et 2 évaluations externes sur la durée de son autorisation délivrée pour 15 ans. L'UDAF 95 a reçu son autorisation définitive le 15 octobre 2010 par arrêté préfectoral n°2010-742.

### L'évaluation interne

L'évaluation interne a été menée sur la base d'un référentiel évaluatif mis au point par l'UNAF en concertation avec toutes les UDAF et en référence aux exigences professionnelles ANESM. Ce référentiel comprend une grille de plus de 300 questions qui ont permis à l'UDAF95 d'analyser les pratiques mises en œuvre.

Cette analyse s'est déroulée tout au long de l'année 2014.

Le rapport final de cette évaluation interne, validé en Conseil d'administration le 5 octobre 2015, a été envoyé aux instances de contrôle le 8 octobre 2015.

En raison de la crise sanitaire, la prochaine évaluation interne aura lieu en 2021.

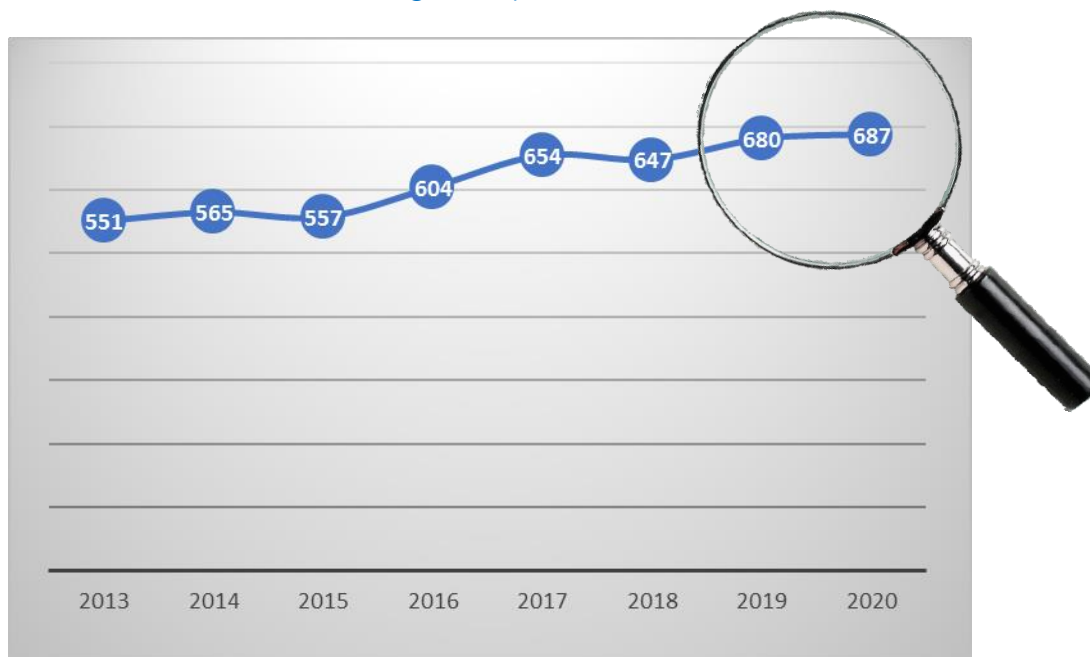
### L'évaluation externe

L'évaluation externe, réalisée par le cabinet « Pluriel formation », s'est déroulée en septembre 2017. Le rapport définitif a été envoyé aux instances de contrôle fin 2017.

La prochaine évaluation interne débutera en 2021.

## Statistiques

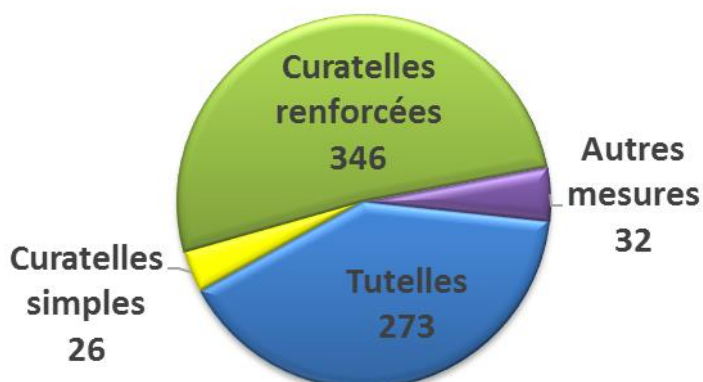
Evolution du nombre de mesures gérées par le service.



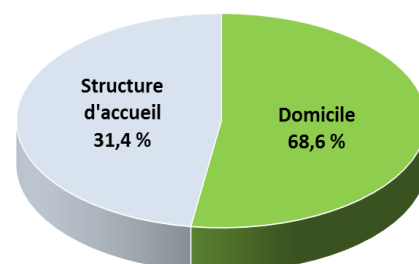
En 2020, nous notons que le nombre de mesures au 31.12.2019 reste équivalent au nombre de mesures au 31.12.2020 avec 113 mesures entrantes et 113 mesures sorties.

Nous enregistrons, au 31 décembre 2020, 113 fins de prise en charge contre 94 en 2019. Le turnover des mesures représente 37% de l'activité et est très difficile à gérer amenant une pression certaine sur le service.

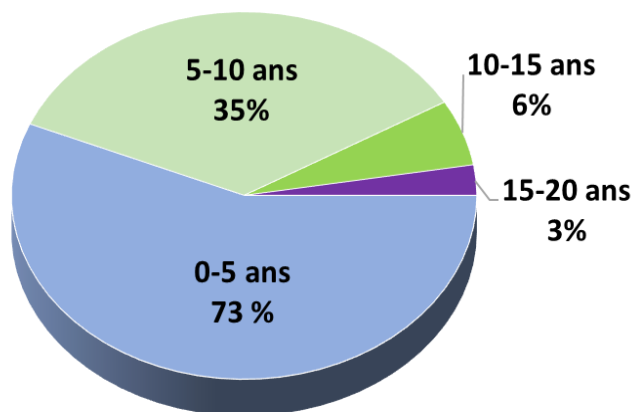
Répartition des majeurs protégés selon la nature de la mesure



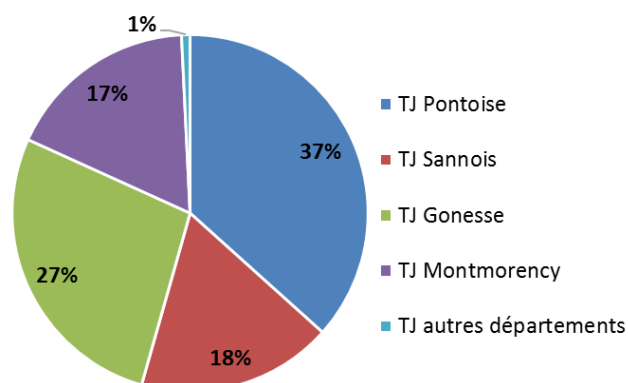
Répartition des majeurs selon la nature de l'hébergement



## Durée des mandats d'accompagnement (jugement)



## Nb de mesures de protection par tribunal



Les mesures de protection nous sont confiées par les Juges des Tutelles des Tribunaux de proximité du département. La majorité des mesures (37%) nous est confiée par le Tribunal de proximité de Pontoise.

## Professionnalisation du personnel Mjpm

La formation des mandataires judiciaires, rendue obligatoire par la loi du 5 mars 2007, s'est poursuivie en 2020 malgré les difficultés rencontrées en période de crise sanitaire.

Au 31 décembre 2020, 100% des cadres sont titulaires du CNC (Certificat National de Compétences), 70 % des mandataires sont titulaires du CNC dont deux mandataires l'ayant validé en cours d'année 2020.

Pour 2021, 2 autres mandataires suivront la formation.

## La vie du service

Le service a été marqué en 2020 par de nombreux décès de majeurs, des nouvelles désignations et le mal être des majeurs. Ces pertes de majeurs et ouvertures de mesures impliquent une hausse des démarches, outre la charge émotionnelle que cela peut représenter en fonction des majeurs (qui peuvent être violents voir très violents et refusent la mesure).

Nous avons pu constater une certaine détresse chez certains majeurs dans la durée face à la crise sanitaire, parfois en rupture de soins, en manque de lien social, de nombreuses structures ne pouvant plus leur proposer d'activité ou mettant en place des quarantaines.

Nous gérons également de plus en plus de mesures de majeurs protégés avec des pathologies psychiatriques qui requièrent une attention particulière et peuvent entraîner de nombreuses difficultés en termes sécuritaires.

Au 31 décembre 2020, le service comptait, 1 cheffe de service, 1 cadre technique, 13 délégués MJPM, 8 administratifs (comptabilité, assistantes, standard et GED).

Malgré la crise sanitaire et les confinements, l'Udaf 95 est restée mobilisée pour assurer la continuité du service.

### Demande d'agrément

Le décret n° 2008-1507 du 30 décembre 2008, pris pour l'application de l'article L.514-4 du Code de l'action sociale et des familles, prévoit l'établissement d'une liste de personnes et de structures susceptibles de délivrer une information aux tuteurs familiaux visés par l'article 449 du code Civil. Cette liste est établie par le Procureur de la République et est disponible aux greffes des Tribunaux de proximité et judiciaire du ressort.

L'Udaf est agréée depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Le service « Aide aux tuteurs familiaux » est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Le service Aide tuteurs familiaux « rebaptisé » service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)



La loi a réaffirmé le principe de priorité familiale par la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs. L'article L.215-4 du code de l'action sociale et des familles, prévoit ainsi que « les personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection en application de l'article 449 du Code civil, peuvent bénéficier à leur demande d'une information ou d'un soutien technique ».

L'expérience du service dit « Atf » a conduit l'Udaf 95 à répondre à l'appel à projet « Istf » par le biais d'une convention annuelle d'objectifs signée, pour la première fois, par l'Udaf 95 et la Direction départementale de la cohésion sociale, le 2 novembre 2017.

### Les objectifs du service et le public concerné

Le service d'ISTF a pour but d'informer et de soutenir **des personnes appelées à exercer ou exerçant des mesures de protection** juridique des majeurs, en application de l'article 449 du Code civil.

L'Udaf propose un service **gratuit** d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation des personnes, notamment :

- Toute personne susceptible de solliciter une mesure pour elle-même ou pour un tiers ;
- Toute personne qui peut être, ou qui est désignée curatrice ou tutrice ;
- Tout professionnel ou bénévole en lien direct ou indirect avec des personnes protégées ou à protéger (un directeur de maison de retraite, une assistante sociale, des associations familiales ou caritatives ...) : ils sont des relais auprès des familles et peuvent donc entrer dans le périmètre de l'ISTF.

## Ce service a pour objectif

- d'informer et d'apporter une réponse adaptée aux personnes concernées et aux professionnels, sur les bases légales et réglementaires des régimes de protection des personnes vulnérables ;
- de proposer un soutien technique aux curateurs et aux tuteurs familiaux ;
- de partager l'expérience des mandataires judiciaires à la protection des majeurs avec les tuteurs familiaux ;
- d'offrir un temps d'échanges dédié aux familles avec des professionnels ;
- de rompre l'isolement des curateurs ou des tuteurs familiaux ;
- de soutenir les familles dans leur engagement et/ou la poursuite de leur mission.

Ce service permet **d'apporter des réponses aux questions des familles par téléphone ou par mail**. Des **rendez-vous**, au sein même de nos locaux, peuvent être pris **pour aider les familles dans leurs démarches**.

Dans le cadre de l'information et du soutien aux tuteurs familiaux, les actions peuvent se décliner de **manière individuelle ou collective**.



Notre permanente ISTF, Déléguée mandataire à l'Udaf 95 assure les permanences de ce service.

Elle est joignable par téléphone au 01.30.75.04.52 (permanences téléphoniques : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30).

Plusieurs Udaf se sont réunies à l'Unaf afin de réaliser une plaquette « Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux » personnalisable pour chaque département. Cette plaquette a été diffusée auprès de notre réseau familial ainsi qu'auprès des différents tribunaux du département.

Des rendez-vous individuels se tiennent au sein de notre siège social, mais également lors de permanences en extérieur au Tribunal de proximité de Gonesse, deux fois par mois. Ces permanences ont été mises en place en septembre 2019.

En plus des rendez-vous sur site, ce service est également sollicité pour intervenir en différents lieux du département auprès de professionnels, travailleurs sociaux ou de familles afin de leur délivrer une information collective.

Malgré la crise sanitaire et les confinements, l'Udaf 95 est restée mobilisée pour assurer la continuité du service.

## Deux interventions en 2020 :

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le service ISTF n'a pu organiser que 2 réunions en 2020.

- le **25 janvier 2020**, à l'APED L'Espoir à Ennery.

Quinze personnes présentes : le personnel de l'Aped, le directeur, chef de service et moniteurs.

Les thèmes abordés : « la procédure de demande de mise sous protection types de protection ». Ils ont eu l'aval des participants qui ont répondu favorablement pour une autre réunion et pour conseiller ce temps d'information à d'autres personnes.

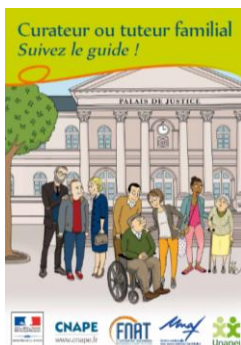
- le **29 février 2020** à l'APED L'Espoir à L'Isle Adam.

Thèmes abordés : « la procédure de demande de mise sous protection types de protection ».

25 participants à cette réunion, tous satisfaits de l'intervenante, des thèmes abordés et ont répondu favorablement pour revenir à une autre réunion.

Toute intervention s'articule autour de quatre axes :

- 1/ Procédure de demande de mise sous mesure de protection,
- 2/ Présentation des différentes mesures de protection,
- 3/ Les contours de l'intervention et ses limites
- 4/ Questions diverses et distribution de documents.



Lors de toute intervention, l'Udaf remet un dossier à chaque participant :

- le Guide du curateur familial édité par l'Unaf,
- la Charte des droits et libertés de la personne protégée (*document word imprimé par l'Udaf*),
- le dépliant du service.

## Des permanences au Tribunal de proximité de Gonesse



L'Udaf 95 a été sollicitée par le Tribunal de proximité de Gonesse pour assurer des permanences physiques au sein de leurs locaux. Ce partenariat s'est mis en place en octobre 2019 à raison de 2 permanences par semaines.

## Statistiques 2020

Cette année, le nombre de demandes de renseignement s'élève à 135 soit 12 de plus que l'année précédente. **Le nombre de rendez-vous physiques individuels ne cesse d'augmenter notamment avec les permanences réalisées au Tribunal de proximité de Gonesse.**

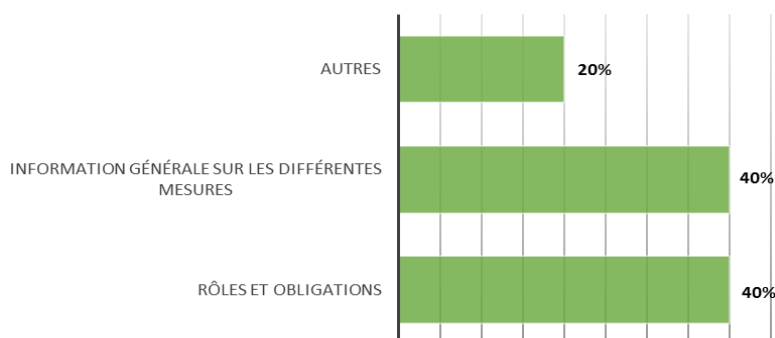


**Les 135 demandes se répartissent ainsi :**

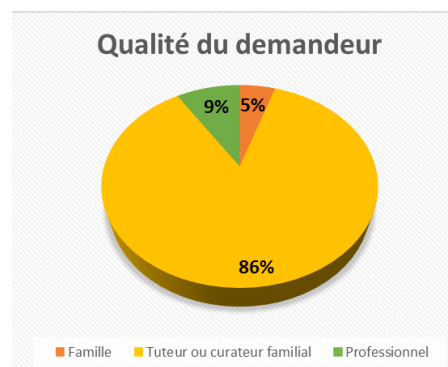
- ✉ **58** appels téléphoniques
- ✉ **36** rendez-vous au Tribunal
- ✉ **22** rendez-vous à l'Udaf 95
- ✉ **19** mails

## Les entretiens individuels sur rendez-vous

### Informations sur la nature des demandes en amont de la mesure

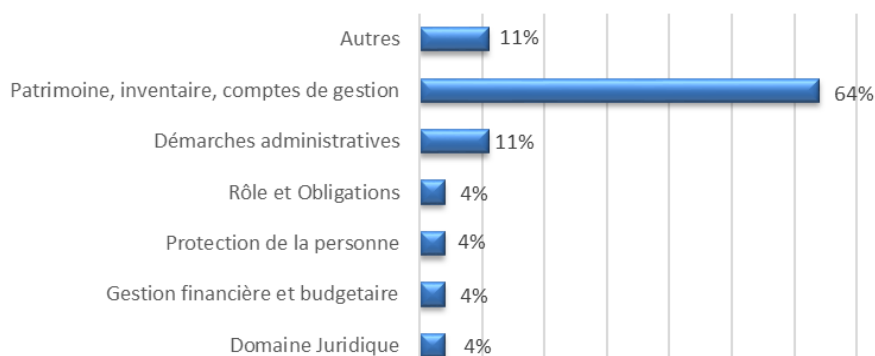


### Qualité du demandeur



La plupart des entretiens individuels (hors permanence du Tribunal) portent sur la réalisation de documents (inventaire, compte de gestion, requête) liés à l'exercice de la mesure de protection.

### Information sur la nature des demandes lors de l'exercice de la mesure

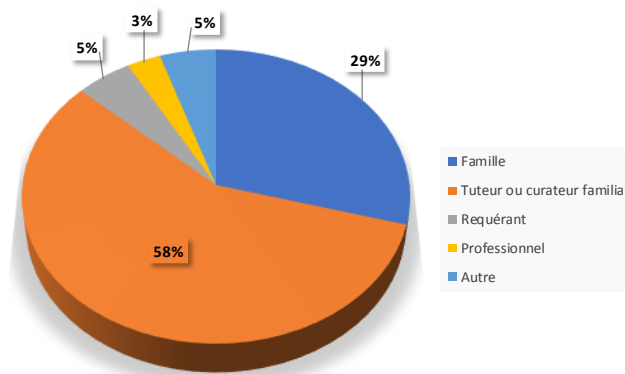


## Appels téléphoniques

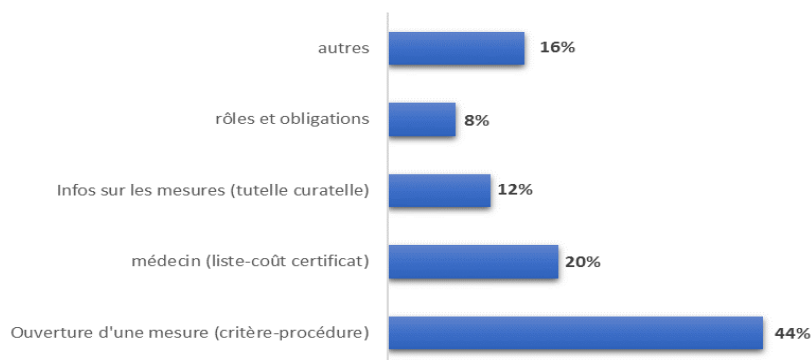
En 2020, nous enregistrons 58 appels de demandes de renseignements.

En moyenne, les appels durent 11 min.

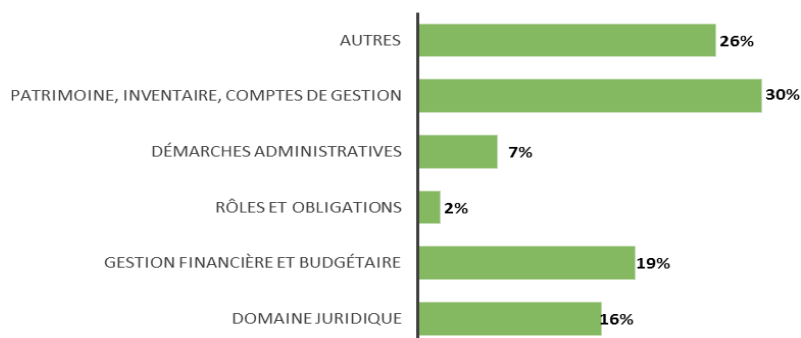
Qualité du demandeur



Informations sur la nature des demandes en amont de la mesure



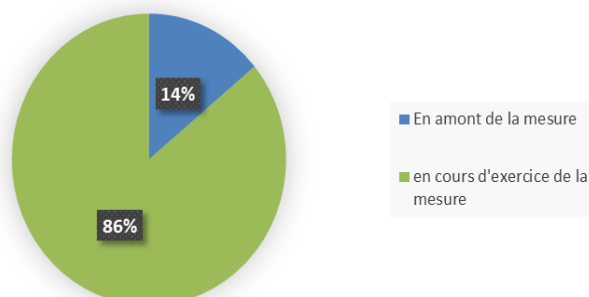
Informations sur la nature des demandes lors de l'exercice de la mesure



## Permanences au Tribunal de proximité de Gonesse

Depuis octobre 2019, l'Udaf 95 assure 2 fois par mois des permanences au Tribunal de proximité de Gonesse. Ces permanences ont lieu en même temps que les audiences auprès des Juges. Ces derniers les orientent vers la permanence.

Personnes reçues lors des permanences au tribunal



## Communication



L'Udaf 95 a réalisé une plaquette pour présenter la multitude de services qu'elle propose aux familles.

Un paragraphe est d'ailleurs consacré au service ISTF avec contact et mail ainsi que les jours de permanence.

Cette plaquette est distribuée aux partenaires et en ligne sur le site Internet.



Une plaquette détaillée de présentation du service a été réalisée et mise en ligne sur le site Internet de l'Udaf 95.

Cette plaquette est distribuée aux partenaires et est en ligne sur le site Internet.



Le service ISTF est également présenté sur le site Internet de l'Udaf 95 avec toutes les informations nécessaires et un téléchargement possible de tous les informations nécessaires.

Toutes les actualités du service ISTF y sont diffusées. Une Newsletter au réseau est également diffusée régulièrement.

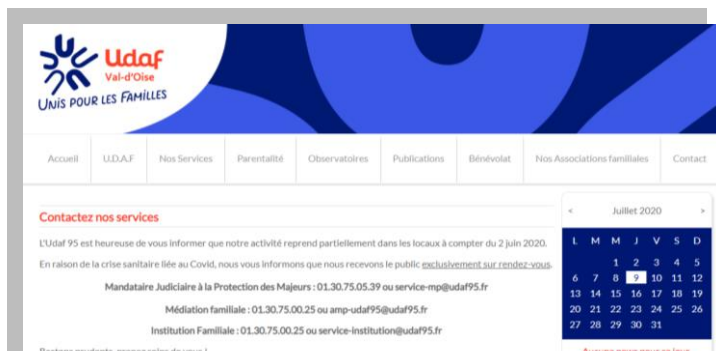
## Perspectives pour 2021

- Notre intervenante ISTF assure déjà 2 permanences par mois au Tribunal de Gonesse. Elle prévoit de rajouter une permanence supplémentaire par mois car de plus en plus de tuteurs familiaux ont besoin d'aide, notamment pour les comptes de gestion.
- Plus d'interventions en 2021 si le contexte sanitaire le permet.

Malgré la crise sanitaire et le confinement, le service ISTF a maintenu ses activités et a répondu à plus de demandes que l'an passé. C'est un service en constante progression.

## Point Info Famille (Pif)

L'Udaf 95 met à disposition des informations aux familles via notre site Internet [www.udaf95.fr](http://www.udaf95.fr)



Le Site Internet de l'Udaf du Val d'Oise est un outil indispensable pour la présentation de nos activités, de nos services et d'informations aux familles.

L'Udaf a également un rôle d'**information aux familles**, c'est pourquoi elle envoie régulièrement des informations sous forme de courriers, plaquettes, dépliants et autres supports aux Mouvements et Associations, aux Représentants par secteur, aux Administrateurs et à nos Délégués dans les Ccas pour une plus large diffusion auprès des familles Valdoisiennes.

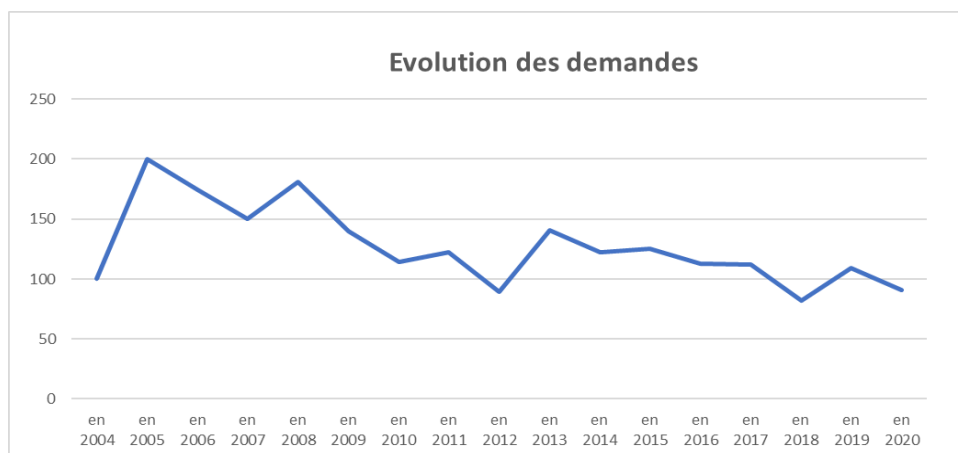
Ces informations émanent de nos partenaires, du Conseil départemental, de l'Unaf, de la Caf, des organismes de défenses de consommateurs, etc. et par conséquent recouvrent l'ensemble des secteurs d'intervention de l'Udaf.

Pour des raisons économiques et environnementales, l'Udaf envoie les informations et documentations essentiellement par voie électronique puis par courrier pour ceux qui le désirent.

De nombreux envois ont été effectués en 2020.

Ce service est assuré par le service de l'Institution familiale.

Nous avons rencontré une perte de nos données informatiques au début de l'année 2020.



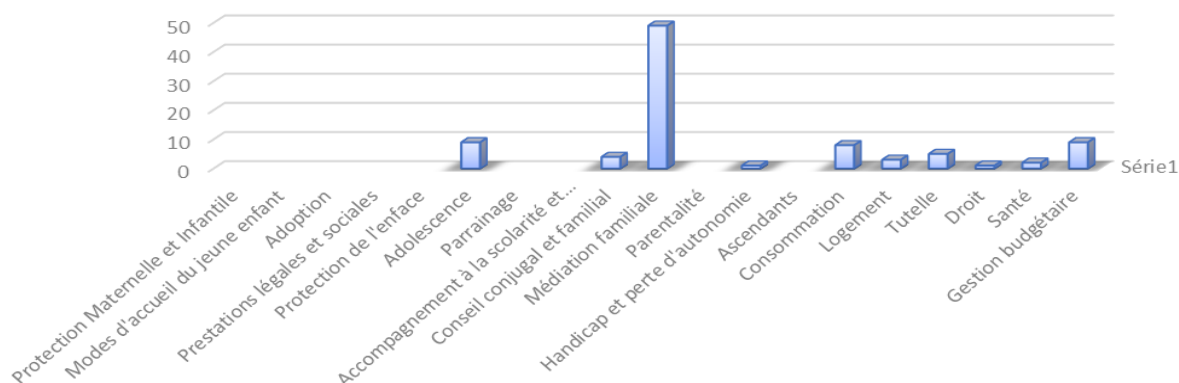
L'Udaf a donc enregistré **91 contacts** pour l'année 2020 sur 6 mois (de juillet à décembre). L'activité est donc en progression.

Répartition des demandes : 59 femmes et 32 hommes.

Les demandes se font principalement par téléphone, quelquefois par mail et rarement par courrier.

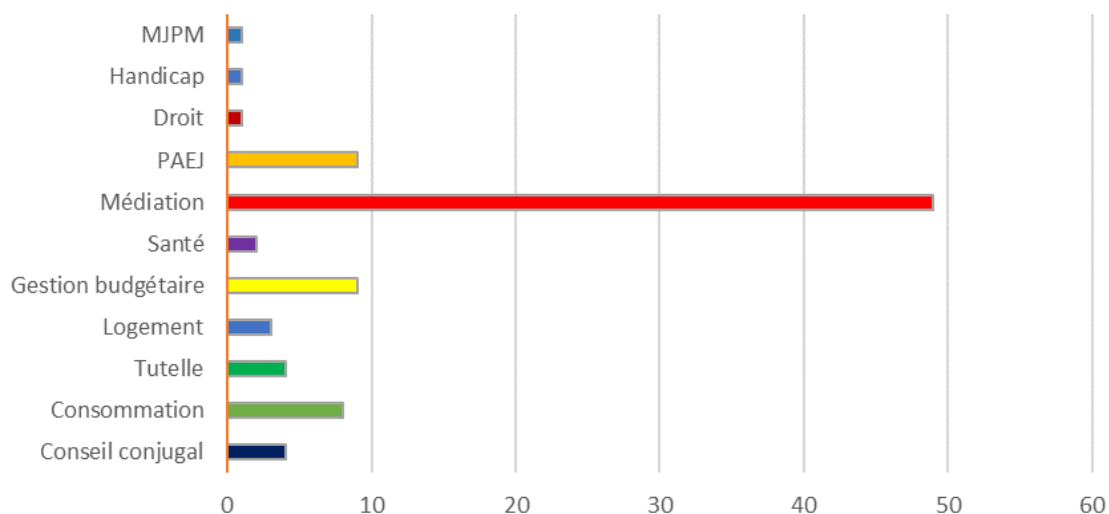
A savoir : Lors d'un entretien (contact), la personne peut demander plusieurs renseignements. Nous prenons en compte uniquement le renseignement principal.

### Demandes par secteur selon la charte parentalité



Néanmoins, l'Udaf 95 reçoit également d'autres demandes qui n'apparaissent pas dans le classement initial. Il nous a paru important de les présenter.

### Autres demandes



Les domaines de la médiation familiale, du **surendettement** et de la **consommation** restent les deux secteurs pour lesquels nous recevons le plus de demandes de renseignements, suivi de près par le **PAEJ**.

Malgré la crise sanitaire, ce service aux familles a poursuivi sa mission avec de nombreux envois d'information via sa Newsletter électronique, les mises à jour sur son site Internet et sa permanence téléphonique.

## Actions Médiations Parentalité

Dans le cadre de notre projet institutionnel, un des sept axes retenu porte sur « **Garantir la qualité et développer les services rendus aux familles** ».

Afin d'étoffer l'offre de services en direction des familles, le service "Actions Médiations Parentalité" de l'Udaf 95 a ouvert en août 2019 et a développé les actions suivantes :

### MÉDIATION FAMILIALE

Quand faire appel à un médiateur familial ?



### 1/ La médiation familiale :

**Elle s'adresse** aux personnes qui vivent un conflit familial, une séparation, un divorce.

- Aux enfants, parents, grands-parents, aux familles divisées et déstabilisées par des problèmes de succession, de placement d'une personne âgée ...

La médiation familiale est une démarche libre et volontaire, elle n'est possible et efficace que si l'on est résolu à entamer ce travail dans la perspective de changer quelque chose à la situation actuelle.

Elle a 2 objectifs principaux :

- renouveler le dialogue et parvenir à un apaisement dans la relation
- trouver des accords sur les sujets conflictuels

**La médiation familiale propose :**

- Un lieu et un temps de parole et d'écoute favorisant l'expression des ressentis et des besoins profonds.
- Une rencontre avec l'autre selon des règles de respect mutuel.
- Un processus qui libère de l'espace pour envisager la situation autrement.

**Elle permet :**

- un apaisement du conflit, une clarification des besoins de chacun.
- l'apprentissage d'une communication par un échange constructif avec l'autre.
- la possibilité d'élaborer des accords écrits, transmis par les parties à leur avocat ou directement au juge.

### Sujets traités en 2020 :

- L'exercice de l'autorité parentale
- Le choix de la (les) résidence(s) des enfants
- L'organisation du temps des enfants avec leurs parents
- Les responsabilités financières des parents
- Le partage des biens
- Divers (dont difficultés dans le cadre de familles recomposées après la séparation, médiation intergénérationnelle)

### Rencontres avec les partenaires en 2020 :

- 2 réunions avec la Caf de Sarcelles
- Réunion avec les partenaires au centre Agora de Fosses
- Réunion avec le SAMSAH à Cergy dans le cadre du projet de développement des aidants

### ***Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?***

L'UDAF 95 a pu ouvrir son service de médiation familiale début aout 2019 après avoir obtenu le conventionnement de la CAF.

Le bilan est très positif puisque nous avons réalisé **1 020 entretiens** et ouvert **165 dossiers de médiation**.

Nous avons finalisé 137 médiations dont :

- ✓ 60 médiations ont donné lieu à un accord écrit
- ✓ 19 médiations ont donné lieu à un accord oral
- ✓ 58 médiations ont été interrompues et clôturées sans aucun accord.

Au 31/12/2020, 29 médiations restent en cours.

Malgré la crise sanitaire et les confinements, l'Udaf 95 est restée mobilisée pour assurer la continuité du service.

Des rendez-vous par téléphone et par visio ont été mis en place.

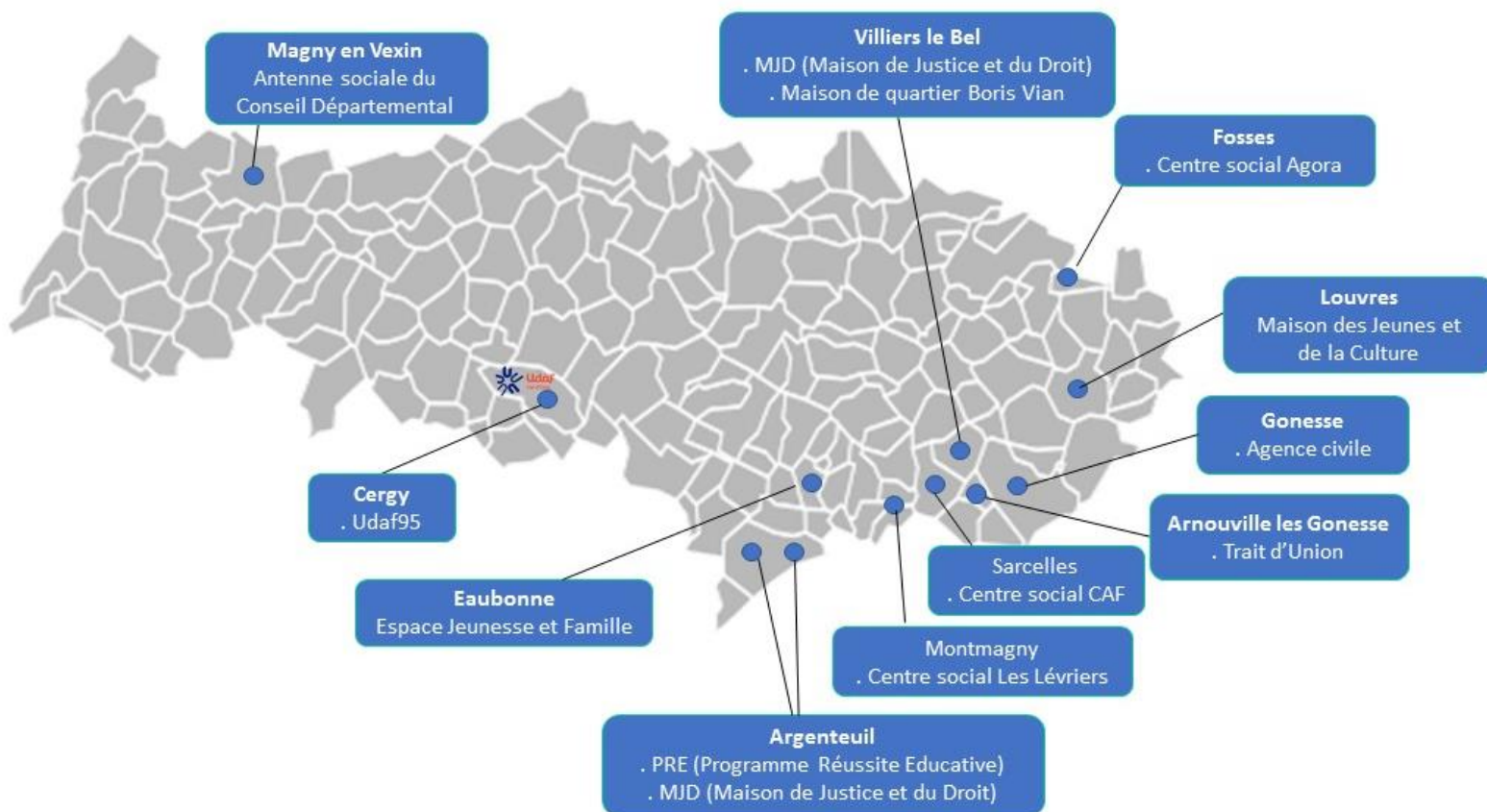
## Les permanences sur le département

### Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

Notre action s'est déroulée du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Nos lieux de permanence :

|                        |                                                                                                                                  |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ARGENTEUIL</b>      | . PRE (Programme Réussite Educative), 49 bis esplanade de l'Europe<br>. MJD (Maison de la Justice et du Droit), 9 rue des Celtes |
| <b>ARNOUVILLE</b>      | Trait d'Union, 73 rue Henri Barbusse                                                                                             |
| <b>CERGY</b>           | UDAF 95, 28 rue de l'Aven                                                                                                        |
| <b>EAUBONNE</b>        | Espace Jeunesse et Famille, 18 rue de Soisy                                                                                      |
| <b>FOSES</b>           | Centre social AGORA, 1 rue Fernand Picquette                                                                                     |
| <b>GONESSE</b>         | Agence Civile, Place du 8 Mai 1945                                                                                               |
| <b>LOUVRES</b>         | Maison des Jeunes et de la Culture, la Lucarne, 161 rue de Paris                                                                 |
| <b>MAGNY-EN-VEXIN</b>  | Antenne sociale du Conseil Départemental, 3 avenue Marcel Pagnol                                                                 |
| <b>MONTMAGNY</b>       | Centre social Les Lévriers, 15 ruelle de la campagne                                                                             |
| <b>SARCELLES</b>       | Centre Social CAF Lochères, 20 avenue Paul Valéry                                                                                |
| <b>VILLIERS-LE-BEL</b> | . MJD (Maison de la Justice et du Droit), 2 avenue Pompon<br>. Maison de quartier Boris Vian, 4 rue Scribe                       |



## Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Pour 2 ETP en 2020, la CAF nous demandait de réaliser 800 entretiens d'information et de médiation familiale et 160 mesures de médiations closes ou en cours.

Nos objectifs ont été dépassés d'une part par l'ampleur du nombre de dossiers TMFPO (Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire) et d'autre part par les besoins accrus lors de la sortie du confinement.

La satisfaction des bénéficiaires est évaluée par l'apaisement du conflit lorsqu'il y a eu une médiation familiale, par le nombre d'accords écrits et/ou oraux et par le bouche à oreille.

## BILAN 2020 – ZOOM SUR 2 PERMANENCES DU DEPARTEMENT

### Permanences Médiation Familiale - M.J.D de Villiers le Bel

|              | Nombre de permanences | Rendez-vous prévus | Nombre de personnes reçues | Absentéisme |
|--------------|-----------------------|--------------------|----------------------------|-------------|
| Janvier      | 2                     | 8                  | 8                          | 0           |
| Février      | 2                     | 13                 | 13                         | 0           |
| Mars         | 1                     | 4                  | 4                          | 0           |
| Juin         | 1                     | 5                  | 4                          | 1           |
| Juillet      | 1                     | 4                  | 4                          | 0           |
| Août         | 1                     | 5                  | 4                          | 1           |
| Septembre    | 2                     | 9                  | 9                          | 0           |
| Octobre      | 2                     | 11                 | 11                         | 0           |
| Novembre     | 2                     | 10                 | 9                          | 1           |
| Décembre     | 2                     | 8                  | 8                          | 0           |
| <b>Total</b> | <b>16</b>             | <b>77</b>          | <b>74</b>                  | <b>3</b>    |

La totalité des entretiens sont individuels, en présentiel ou par téléphone lorsque les conditions sanitaires nous y ont obligés. Cette année, nous avons reçu deux grands-parents.

### Mode de connaissance du service / orientation

Justice : la quasi-totalité des demandes viennent de la MJD qui devait déjà faire face à une augmentation permanente des demandes et dont la fermeture pendant le confinement n'a fait que créer des demandes supplémentaires. La MJD doit également prendre les rendez-vous que ne peuvent pas honorer les autres MJD, notamment celle de Sarcelles.

Les dossiers TMFPO représentent 26 dossiers et les autres demandes sont conventionnelles.

### Orientation

- vers la médiation familiale : 63
- autres : juristes/avocats

## Analyse de la nature des conflits

Les orientations sont réalisées par la Maison de Justice et de Droit de Villiers le Bel mais aussi par celles de Garges et de Sarcelles. Les demandes restent toujours autour de la séparation/divorce, concernent des conflits autour de l'autorité parentale, le droit de visite et d'hébergement, la contribution à l'entretien et l'éducation des enfants. La médiation travaille également les difficultés de communication parentale.

La violence intrafamiliale est toujours présente, surtout après cette période de confinement qui a aggravé les conditions de vie et de mésentente familiale.

Au regard des chiffres, il faut prendre cette année tout à fait particulière : moins d'orientations par le Tribunal judiciaire lui est resté fermé un bon moment et plus d'orientations par les partenaires sociaux qui ont été très sollicités par des familles en précarité.

Nous continuons à suivre les personnes en médiation grâce à notre permanence au sein de la maison de quartier Boris Vian à Villiers.

L'ouverture de notre Point Accueil Ecoute pour les adolescents et parents d'adolescents permet également de faire des orientations à proximité de la MJD.

## Permanences Médiation Familiale - M.J.D ARGENTEUIL

|           | Nombre de permanences | Rendez-vous prévus | Nombre de personnes reçues | Absentéisme |
|-----------|-----------------------|--------------------|----------------------------|-------------|
| Janvier   | 2                     | 8                  | 5                          | 3           |
| Février   | 2                     | 8                  | 7                          | 1           |
| Mars      | 1                     | 6                  | 4                          | 2           |
| Juin      | 2                     | 12                 | 8                          | 4           |
| Juillet   | 3                     | 18                 | 13                         | 5           |
| Septembre | 2                     | 11                 | 7                          | 4           |
| Octobre   | 2                     | 12                 | 9                          | 3           |
| Novembre  | 2                     | 13                 | 12                         | 1           |
| Décembre  | 2                     | 14                 | 15                         | -1          |
| Total     | 18                    | 102                | 80                         | 22          |

La totalité des entretiens sont individuels et dans l'année.

## Mode de connaissance du service / orientation

- Conventionnel : 50, soit 62,5 % des orientations sont conventionnelles, la plupart étant orienté par l'accueil de la MJD au moment du premier contact téléphonique ou présentiel. Ce chiffre élevé montre l'importance de la connaissance de la médiation familiale par les personnes responsables de l'accueil en MJD.
- Judiciaire : 30 orientations viennent de la justice :
  - 22 de la TMFPO
  - 8 de la double convocation

La plage horaire de 3 heures maintient une possibilité de 6 rendez-vous pour pouvoir répondre à une demande toujours importante.

## 2/ Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) :



Dans le cadre de son service Actions Médiations Parentalité, l'Udaf 95 a mis en place, en 2020, un Point Accueil Ecoute Jeunes.

Cet accueil s'adresse :

- **aux jeunes** de 12 et 25 ans qui peuvent éprouver des difficultés familiales, scolaires, relationnelles...
- **aux parents** de jeunes de 12 à 25 ans

Son objectif premier est d'offrir un espace de parole et de soutien aux jeunes et à leurs parents, en leur garantissant la gratuité, l'anonymat et la confidentialité, au travers d'entretiens individuels avec une psychologue, de groupes mais aussi au travers d'actions menées « sur le terrain » en collaboration avec les partenaires (interventions dans les établissements scolaires ou encore dans les maisons de quartier).

Une équipe de professionnelles composée de 4 psychologues les accueille et les écoute gratuitement et de manière anonyme. Un soutien et un accompagnement sont proposés.

Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes permet de :

- Parler en toute confiance des préoccupations, des doutes, des conflits, ...
- Être écouté dans un espace confidentiel, de manière anonyme et gratuite.
- Trouver un soutien et un accompagnement

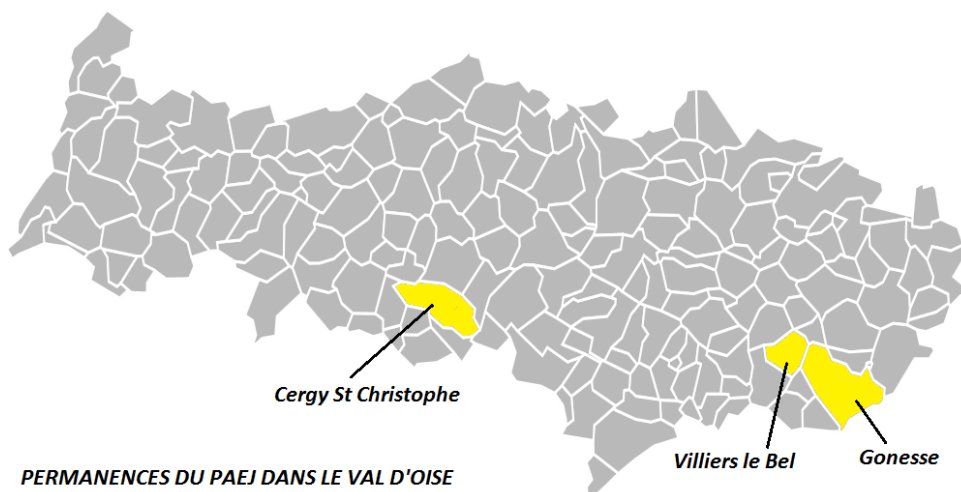
**Le Jeune peut être reçu avec ou sans l'accord des parents.**

Le Point d'Accueil Ecoute Parents permet de :

- Aborder les problématiques ou difficultés familiales,
- Aider à prendre du recul, analyser et comprendre la situation,
- Soutenir les parents dans leur fonction parentale

**Les entretiens peuvent être individuels ou collectifs (parent(s)/enfant(s)).**

Entre fin 2019 et début 2020, 4 psychologues ont rejoint les équipes de l'Udaf 95 et les permanences ont ainsi pu se développer dans notre département : 2 permanences à Gonesse, 1 permanence à Villiers le Bel et 1 permanence à Cergy St Christophe.



## **2020 : une année marquée par l'expansion du PAEJ et par la crise sanitaire**

L'année 2020 a donc été celle d'une expansion importante pour le PAEJ, avec l'ouverture de trois nouveaux lieux de permanence et le passage de 1 à 2 ETP.

La situation sanitaire n'a pas fait baisser les besoins du public, et nous nous sommes adaptées aux différentes périodes et réglementations. Pendant le premier confinement, nous avons tenté de maintenir notre activité, proposant alors des consultations téléphoniques. Nous observons toutefois que cette modalité est peu convoitée par les adolescents, ou demandée dans des situations particulières où les réalités liées à la distance ou aux horaires des permanences, rendent difficilement possible un RDV en présentiel.

**Plusieurs actions ont été menées en 2020 et notamment :**

### **→ Actions collectives :**

✓ **« ciné-débat »** est un groupe qui a lieu le vendredi après-midi lors des vacances scolaires au Centre socioculturel Marc Sangnier à Gonesse. Deux psychologues présentent un film traitant d'un sujet relatif à l'adolescence, puis proposent un temps d'échange aux jeunes. Ce groupe est ouvert, sans inscription au préalable.

✓ **« A quoi tu joues ? »** est un groupe destiné aux adolescents pour qu'ils puissent venir découvrir le PAEJ et les professionnelles en dehors de temps de consultation individuelle. On leur propose de prendre une boisson ou un en-cas, de jouer à des jeux ou de lire des BD. Ils peuvent échanger, ce qui leur permet de créer du lien entre jeunes dans un espace sécurisant, encadré de professionnelles.

***Malheureusement, suite au deuxième confinement, ces groupes n'ont pas pu continuer. Le PAEJ espère pouvoir les reprendre prochainement.***

### **→ Actions partenariales :**

✓ **Petit-déjeuner partenaires** : En septembre 2020, un petit-déjeuner a été organisé pour présenter le PAEJ et les projets de la rentrée aux partenaires. 25 personnes sont venues, représentant 13 structures.

✓ **Rencontres avec les établissements scolaires** autour des lieux de permanences du PAEJ à Gonesse et à Villiers le Bel pour présenter le PAEJ aux services pédagogiques et administratifs.

✓ **Equipe Mobile Adolescents** : rencontre avec les professionnels de l'hôpital de Gonesse avec proposition de groupes informels.

✓ **Une Opération de sensibilisation à l'écologie** a été organisée par la Ville de Cergy et le Conseil des Jeunesses en décembre 2020. C'est sous la forme d'un jeu de piste que des jeunes âgés de 12 à 15 ans sont venus découvrir le Point Accueil Ecoute Jeunes de l'Udaf 95.

## Les supports de communication

Le PAEJ dispose de supports de communication papiers et numériques : plaquettes et affiches, afin de pouvoir les distribuer aux partenaires, aux jeunes et aux parents.



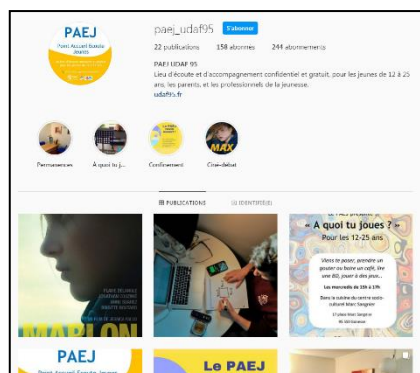
Une affiche et une plaquette détaillées de présentation des différentes permanences du PAEJ ont été réalisées et mises en ligne sur le site Internet de l'Udafr 95.



Affiche pour présenter le groupe « A quoi tu joues ? » destiné aux adolescents pour qu'ils puissent venir découvrir le PAEJ et les professionnelles en dehors de temps de consultation individuelle.



Affiche pour présenter le groupe « Ciné-débats ». Deux psychologues présentent un film traitant d'un sujet relatif à l'adolescence, puis proposent un temps d'échange aux jeunes. Ce groupe est ouvert, sans inscription au préalable.



Le compte Instagram du PAEJ 95 permet de communiquer sur l'actualité du PAEJ, ainsi que sur des thématiques liées à l'adolescence.



Le PAEJ est également visible sur le site de l'UDAF 95, qui tient à jour les informations le concernant et la page linkedin de la directrice.

## Bilan du service pour 2020

Les statistiques suivantes sont les plus précises possible au regard de ces contraintes.

Le PAEJ a reçu en 2020

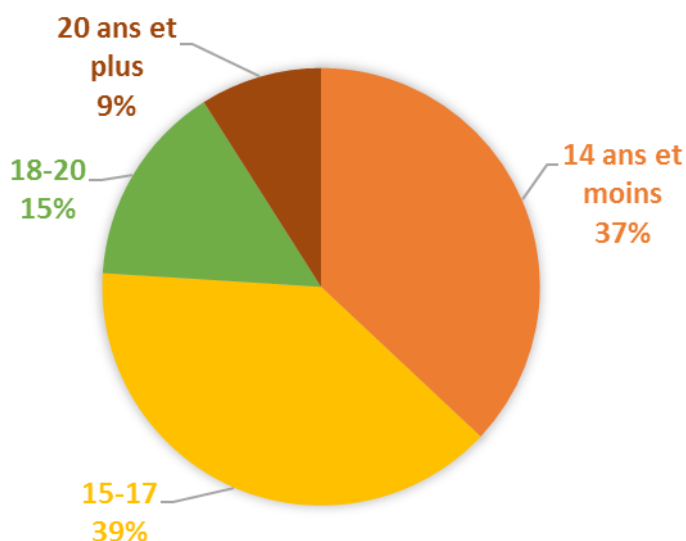
- ✓ **62** jeunes
- ✓ **19** parents

Pour un total de **363 entretiens réalisés**.

### - Les jeunes

En 2020, la fréquentation du PAEJ c'est → **79 %** de filles  
→ **21 %** de garçons

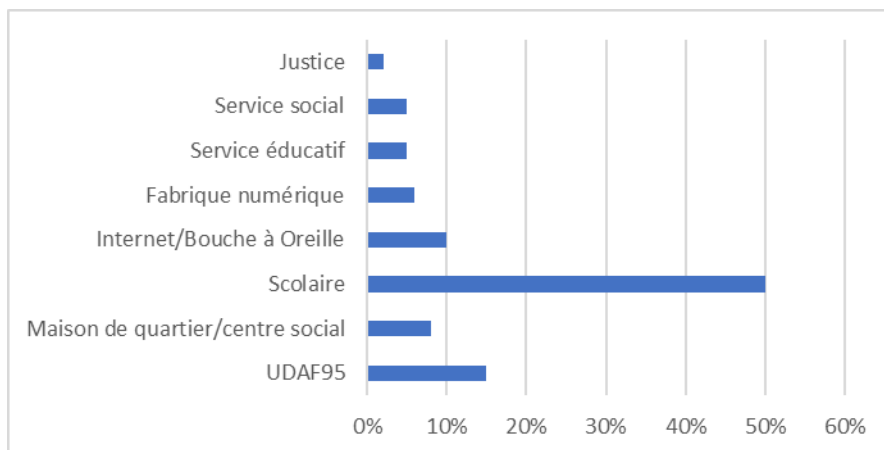
### Age des Jeunes reçus en 2020



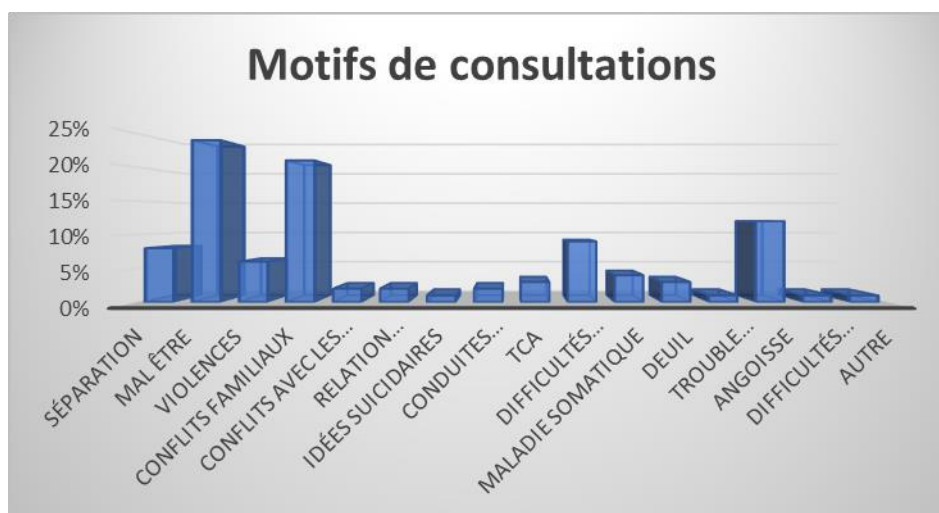
En 2020, le PAEJ a rencontré 62 jeunes, 19 parents, pour un total de **363 entretiens réalisés**.

Il a également rencontré 323 professionnels représentant 70 institutions.

## Quels organismes ont orienté les jeunes vers le PAEJ du 95 ?



## Principaux motifs de consultations



Le mal être généralisé ou diffus et/ou angoisse représente 29% des premiers motifs de consultation.

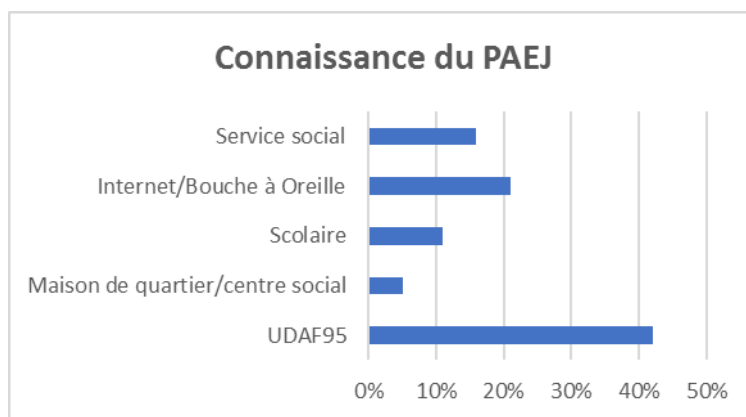
Pour 27% des jeunes accueillis au PAEJ, le motif de consultation premier sont les conflits familiaux : 42% de ces jeunes pris dans des conflits familiaux, un mal être est également exprimé.

Les difficultés scolaires, en augmentation en 2020, laisse penser qu'il existe un lien avec la crise sanitaire et avec les différents confinements vécus. En effet, le premier confinement a souvent entraîné des ruptures scolaires et sociales qui semblent avoir eu des conséquences sur les jeunes : difficultés à se remobiliser, difficulté à recréer du lien social, angoisses liées à la scolarité plus importantes, perte de confiance en soi.

### - Les parents

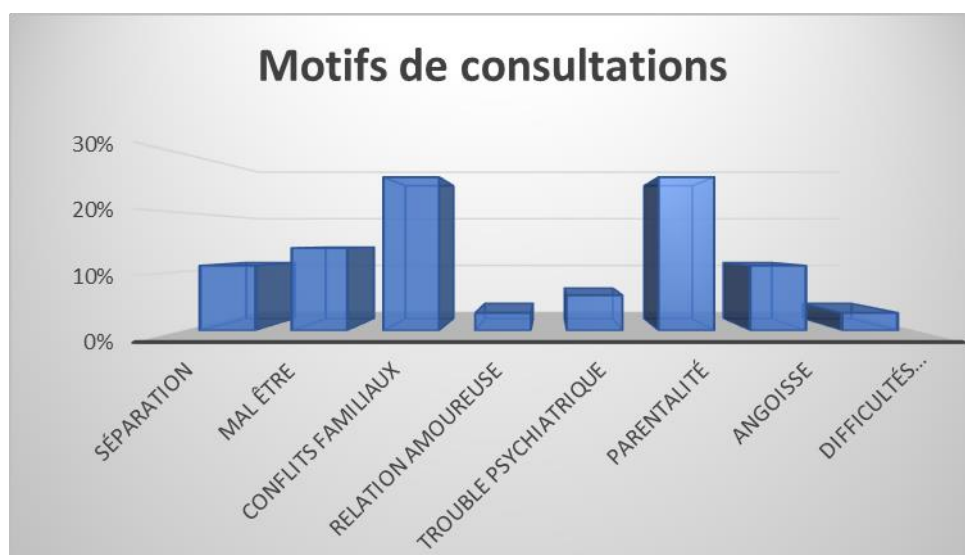
Les parents qui contactent le PAEJ sont → 63% des femmes, avec une moyenne d'âge de 40-50 ans.

## Comment les parents ont-ils connus le PAEJ ?



Les parents sont orientés vers le PAEJ essentiellement par l'Udaf 95 (42%), en consultant Internet (22%) et par le service social (16%).

## Principaux motifs de consultation :



Les principaux motifs de consultation des parents sont les conflits familiaux (26%) et/ou les difficultés dans leur place de parent (26%). Viennent ensuite des contextes de mal être (14%), de séparation (11%), d'angoisse (11%), et enfin des demandes liées à un trouble psychiatrique (6%), à leur relation amoureuse (3%) ou à des difficultés professionnelles (3%).

La majorité des parents reçus au PAEJ étant orientés par le service de médiation familiale de l'association, il est plutôt attendu que les difficultés les plus fréquemment observées soient liées à des contextes de conflits familiaux et/ou de séparation.

## Perspectives pour 2021 :

→ **Interventions collectives auprès des élèves dans les collèges** autour des questions liées à la violence et au harcèlement, suite à une recrudescence de passages à l'acte

observés. Une rencontre est d'ailleurs prévue en février 2021 pour travailler autour de ce projet.

→ **Intervention collective auprès des adolescents** qui fréquentent régulièrement la Maison de Quartier, afin de leur présenter le PAEJ. Programmation d'une séance de ciné-débat à la Maison de Quartier de Villiers le Bel est prévue pour février. Il s'agira d'établir un premier contact avec ces jeunes via un dispositif ludique, qui sera l'occasion d'une présentation du PAEJ.

→ **Un groupe de parole auprès des parents** qui accèdent encore peu à la permanence du PAEJ est également en projet au sein d'une des maisons de quartier.

→ L'équipe du cinéma de Gonesse a proposé de faire des **séances au cinéma** de la ville dans le cadre du groupe Ciné-débat.

→ **augmenter** le temps d'ouverture des PAEJ de Cergy et Villiers le Bel

→ **ouvrir 2 nouvelles permanences** à Magny-en-Vexin et Sannois

→ **démarches auprès de la fac de Cy** (Université de Cergy) pour être mieux repérés par les jeunes particulièrement atteints par cette crise.

→ **Inscription** dans les comités locaux de santé

### 3/ Consultation Conjugale et Familiale



Dans le cadre de son service Actions Médiations Parentalité, l'Udaf 95 a mis en place, début janvier 2020, une Consultation Conjugale et Familiale.

Cette consultation s'adresse aux personnes et aux couples qui se posent des questions sur leur vie relationnelle, affective, sexuelle, qui rencontrent des difficultés de communication, de relations conflictuelles, aux personnes qui subissent ou qui ont subi des violences conjugales, qui sont confrontées à des événements tels qu'une naissance, le chômage, le deuil, la maladie, une rupture, la peur de l'engagement, l'infidélité, la violence, l'incompréhension ...



**Nouveauté 2020 :** ouverture d'une consultation psychologique à destination des victimes de violences au sein du couple et de la famille. Pour cette consultation, il est à noter que dans la moitié des suivis (20/40), les violences intrafamiliales apparaissent : violence physique, psychologique dont l'emprise, harcèlement, violences parentales exercées sur les enfants.

#### Réunions partenariales 2020 :

Fin 2020, notre service Consultation Conjugale et Familiale et Médiation Familiale ont assisté à une réunion à l'Hôtel de Police de Cergy avec l'ensemble des intervenantes sociales des gendarmeries et commissariats du Val d'Oise dans le cadre des violences faites aux femmes.

#### Bilan du service 2020 :

En 2020, nous avons pu proposer 62 permanences en présentiel, la situation sanitaire ayant interrompu nos prestations du 16 mars au 8 juin 2020.

**111 entretiens** d'une heure ont été réalisés.

#### Les demandes concernent :

- Des thérapies de couple (70%)
- la communication (30%) : Il s'agit principalement de moments de la vie du couple ou de la vie familiale où un déficit de communication apparaît comme symptôme. De la naissance des enfants à la crise du « nid vide », les familles sont dans l'impasse et surgissent alors incompréhension, méfiance, agressivité voire violence entre les membres.

#### Nombre de dossiers ouverts :

Durant l'année 2020, notre thérapeute conjugale et familiale a ouvert **40 dossiers** et reçu autour de **70 personnes**, soit :

- 3 familles
- 1 adolescent
- 1 homme
- 9 femmes
- 26 couples

## Age et catégorie socio professionnelle des personnes reçues :

Même si nous recevons des mineurs et des personnes âgées de plus de 60 ans, la moyenne d'âge est entre 36-46 ans.

Le public est de classe moyenne voire aisée dans sa majorité et de catégories socio-professionnelles se situant plutôt dans les tranches supérieures.

Dans un cadre confidentiel et neutre, une conseillère conjugale, agréée par l'Etat, vous accueille, en entretien individuel ou en couple, les lundis de 16h00 à 20h00 et les mardis de 16h00 à 20h00

Lieu des 2 permanences : Centre Socio-Culturel  
Espace Jeunesse et Famille  
18 rue de Soisy  
95600 Eaubonne

## 4/ Consultation psychologique



Dans le cadre de son service Actions Médiations Parentalité, l'Udaf 95 a mis en place une Consultation Psychologique.

Une psychologue vous accueille en toute confidentialité, et vous propose un soutien et un accompagnement ponctuel et régulier, en fonction de votre situation.

2 lieux de permanence accueillent sur rendez-vous :

- **Sarcelles** : 1er et 3ème vendredi du mois de 14h à 17h au Centre Social Les Lochères -20 avenue Paul Valéry - 95200 Sarcelles - Contact : 01 30 75 00 25 / 06 36 09 71 61

- Villiers-le-Bel : 2ème et 4ème vendredi du mois de 14h à 17h à la Maison de Quartier Boris Vian - 4 rue Scribe - 95400 Villiers-le-Bel - Contact : 01 30 75 00 / 06 36 09 77 29

### Labellisation du Point Conseil Budget

Dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, l'instruction du 31 décembre 2015 a mis en place à titre expérimental des points conseil budget. Le dispositif a été pérennisé et généralisé à l'ensemble du territoire.

Les conditions de mise en place et de labellisation de ces structures sont précisées dans l'instruction du 10 mai 2019. Elles reposent notamment sur l'évaluation des moyens mis en œuvre afin de favoriser l'accueil, l'écoute, l'information et l'accompagnement des usagers dans les procédures de surendettement.

L'Udaf 95 est labellisé depuis le 2 août 2019.

### L'objectif du Point Conseil Budget

L'objectif du service PCB de l'Udaf 95 est de **prévenir et de traiter les difficultés financières**.

- La prévention du malendettement et du surendettement est au cœur des missions des Points conseil budget
- Agir dès que les premiers signes de difficulté financière apparaissent... et lorsque les impayés et/ou les crédits s'accumulent
- Développement du dispositif sur le département : campagne de communication, outils
- Mise en place de réunions d'informations collectives et/ou permanences pour les rendez-vous individuels d'accompagnement budgétaire auprès des villes, mise en place d'une permanence à notre siège social pour les rendez-vous individuels.

### Mise en place du service

Ce service permet d'apporter des réponses aux questions des familles par téléphone ou par mail.

Des rendez-vous au sein même de nos locaux, peuvent être pris pour aider les familles dans leurs démarches.

#### Information individuelle

- entretien téléphonique
- échange par mail
- entretien physique uniquement sur rendez-vous

#### Information collective

- Intervention au sein des établissements (mairies,...)

### Actions menées en 2020

Les actions collectives et permanences mensuelles prévues en 2020 n'ont malheureusement pas pu être réalisées en raison de la crise sanitaire liée au Covid.

Un conseiller Point Conseil Budget a été recruté au deuxième semestre 2020 et il a pu, malgré la crise sanitaire, informer quelques personnes.

Les besoins du public n'ont cessé d'augmenter et le second reconfinement a complexifié l'information et l'accompagnement du public dans la mesure où les PCB n'avaient pas le droit de recevoir le public en présentiel.

## Les supports de communication



Une Plaque de présentation détaillée du Point Conseil Budget a été réalisée et mise en ligne sur le site Internet de l'Uda95.



### Vidéo promotionnelle du PCB

Les Uda95 59 et 62, sollicitées par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) des Hauts-de France, ont contribué à la réalisation de cette vidéo présentant le dispositif PCB, en lien avec les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et la direction générale de la cohésion sociale (DGCS). L'Uda95 a relayé cette vidéo sur son site Internet.



L'Uda95 a réalisé une plaquette pour présenter la multitude de services qu'elle propose aux familles.

Un paragraphe est d'ailleurs consacré au service PCB avec contact et mail.

Cette plaquette est distribuée aux partenaires et est en ligne sur notre site Internet.

## Site Internet



Des informations et actualités sont mises à disposition sur le site Internet de l'Uda95, dans la rubrique « Nos services/PCB »

La communication relative au service PCB de l'UDAF est également relayée sur la page linkedin de la directrice de l'UDAF 95.

## Perspectives pour 2021

- Aller vers les personnes fragilisées économiquement en développant des lieux de permanences dans le département. Des discussions ont d'ailleurs été engagées avec les villes de Soisy sous Montmorency et Ermont afin de proposer une permanence aux habitants ainsi qu'avec une association.
- Développer la communication, de nouveaux outils et reprendre les actions collectives si les conditions sanitaires le permettent.
- Développer un partenariat avec les différentes associations du département. Une rencontre avec l'université CY est également envisagée en début d'année afin de présenter le service.
- Développer les liens entre les différents services de l'UDAF 95 que sont la médiation familiale, l'information et soutien aux tuteurs familiaux, l'aidance représentant un frein à l'insertion socio-professionnelle des aidants, le Point Accueil écoute jeune qui accueille des jeunes de 11 à 25 ans.

## Questionnaire d'appréciation

Un questionnaire d'appréciation été réalisé en 2019 avec un groupe de travail issu du réseau Unaf/Udaf. Ce questionnaire a une double utilité :

- il permet d'avoir un retour sur vos accompagnements ;
- de bénéficier d'indicateurs d'impact que vous pourrez valoriser dans votre rapport d'activité et auprès de partenaires.

Le questionnaire peut être soumis à la personne concernée dès la fin du dernier rendez-vous ou envoyé par courrier ou par mail après le dernier rendez-vous. Il est rempli de façon anonyme.

## Médaille de la famille

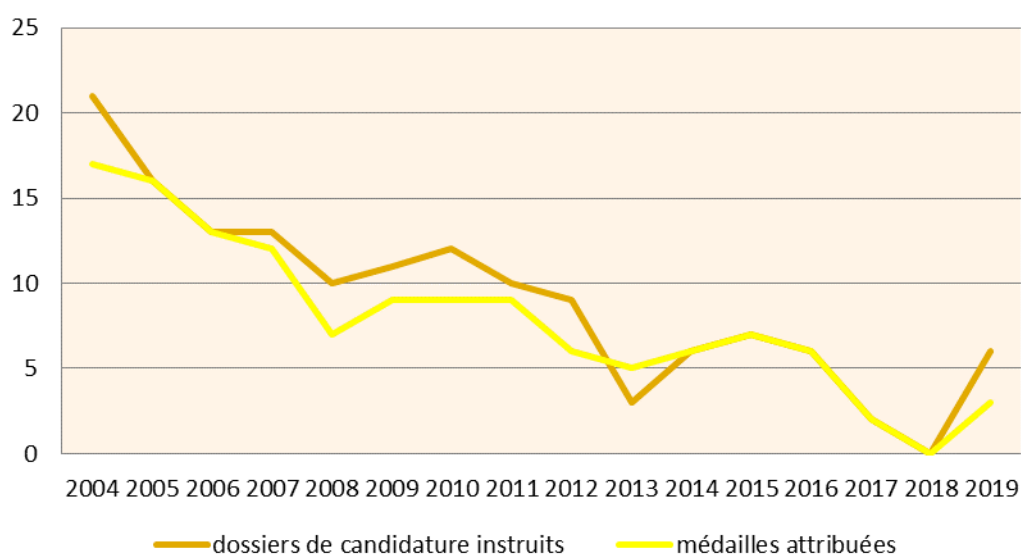
Pour mémoire, cette distinction honorifique a fait l'objet d'une réforme par décret n°2012-438 du 28 mai 2013 paru le 30 mai 2013 qui en modifie les conditions d'obtention. Il n'existe plus de catégorie de médaille or, argent et bronze.

Désormais, cette distinction est représentée par une seule et unique médaille.

L'Udaf intervient en lieu et place, par délégation, du Préfet.

- Commission interne de la médaille de la famille  
Les membres de la Commission de l'Udaf étudient et émettent un avis motivé sur les dossiers de candidature
- Décision du Préfet  
La décision d'attribution de la médaille appartient au préfet.

Nous notons qu'au fur et à mesure des années, le nombre de demandes diminues.



La Commission interne à la médaille de la famille ne s'est pas réunie en 2020.

Les dossiers de candidature déposés courant 2020 seront étudiés en 2021.

## Baux glissants

Convention cadre signée le 1<sup>er</sup> avril 2016 entre l'Udaf 95 et Val d'Oise Habitat.



Le **bail glissant** est un dispositif d'accompagnement social global assuré par des Associations (loi 1901) auprès des ménages en difficulté.

Il a vocation à permettre, à terme, l'accès des ménages en difficulté au statut de locataire en titre. Il est convenu, dès le départ, avec le bailleur d'origine, des termes du glissement du bail.

1/ L'Udaf 95 recherche et loue, en son nom, un logement.

2/ L'Udaf 95 signe un contrat de sous-location d'un an renouvelable avec le ménage.

3/ Un point de situation est fait entre l'Udaf 95, le ménage et le bailleur social tous les six mois.

### L'accompagnement social

L'Udaf 95 mène l'accompagnement social global personnalisé sur une période qui n'excède pas, *a priori*, vingt-quatre mois : elle demande, à l'issue de l'accompagnement social global, le transfert du bail au nom du ménage afin qu'il accède au statut de locataire. La décision de glisser ou non le bail au nom du ménage appartient au bailleur social.

L'Udaf 95 associe naturellement le bail glissant à une action socio-éducative, qui a vocation à trouver une solution durable pour le ménage. Elle met en œuvre une pédagogie (essai, erreur, apprentissage). Le logement est alors un outil d'insertion plus qu'une finalité.

### Activité 2020 :

5 baux glissants en janvier 2020.

Secteurs géographiques concernés :

1 logement sur Villiers-le-Bel

1 logement sur Saint-Ouen-l'Aumône

3 logements sur Eaubonne

Au 31/12/2020, l'Udaf 95 compte 5 baux glissants actifs.

## Séjours vacances

A l'occasion de la Fête des Mères, il est fait appel aux municipalités, par le biais de nos représentants familiaux dans les Ccas. Les fonds recueillis permettent à l'Udaf de faire partir en vacances des mamans, des familles ou des enfants ou d'apporter une aide lors de classes transplantées.

En 2020, la commission ne s'est pas réunie faute de demande liée à la crise sanitaire.

Nous tenons à remercier les Municipalités et les Ccas qui, par leur participation financière, nous permettront de réaliser à nouveau cette action, lorsque la situation sanitaire le permettra.



Union Départementale des Associations Familiales du Val d'Oise  
28 rue de l'Aven – 95800 Cergy-Saint-Christophe